

Cahiers du CRISES

Collection Études théoriques

No ET0105

**Le modèle québécois :
Un horizon théorique pour la recherche,
une porte d'entrée pour un projet de société?**

par Benoît Lévesque

avril 2001

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. La notion de modèle de développement.....	1
2. Le cas québécois, selon les recherches du CRISES	7
2.1 Les acteurs sociaux : vers une nouvelle régulation	7
2.2 Le système de production et les rapports de travail	11
2.2.1 Les politiques industrielles	12
2.2.2 Structure de propriété : une nouvelle économie mixte.....	13
2.2.3 Les entreprises et l'organisation du travail	15
2.3 Le système des services collectifs et la reconfiguration de l'État-providence	17
2.3.1 Crise et reconfiguration de l'État-providence.....	18
2.3.2 L'économie sociale : développement économique et développement social....	19
CONCLUSION	22
BIBLIOGRAPHIE.....	25

INTRODUCTION¹

La question du modèle québécois de développement s'est d'abord imposée à nous dans le cadre de la programmation de recherche du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES²). Dans un premier temps, les recherches réalisées individuellement ou collectivement ont montré que la plupart des expérimentations socio-économiques qui se sont multipliées au cours des deux dernières décennies, constituaient autant d'initiatives visant à répondre aux limites d'un modèle de développement jusqu'alors dominant, le modèle fordiste ou keynésien, la révolution tranquille, dans le cas du Québec (CRISES, 1995-2000). Dans un deuxième temps, nous nous sommes demandés comment ces innovations relativement localisées et portées par des entrepreneurs individuels, collectifs ou encore communautaires pouvaient contribuer à l'émergence d'une nouvelle configuration des rapports État-marché-société civile et plus largement encore d'un nouveau modèle de développement (Lévesque, 2000; Bourque, 2000). Enfin, dans la mesure où nous étions également engagés dans certaines de ces expérimentations, nous n'avons pu éviter de prendre position au regard du débat public portant sur le modèle québécois (Lévesque, Bourque et Vaillancourt, 1999). Sous cet angle, le modèle québécois nous semble représenter une porte d'entrée – peut-être la principale – pour discuter du projet de société et du renouvellement de la démocratie (Favreau et Lévesque, 1996; Vaillancourt et Laville, 1998).

Dans ce court texte, nous définirons rapidement ce que nous entendons par modèle de développement. Par la suite, nous présenterons quelques-unes des grandes conclusions des recherches réalisées au cours des dix dernières années dans le cadre du CRISES. Ce faisant, nous devrions montrer que le modèle québécois en émergence diffère considérablement de celui de la révolution tranquille, sans pouvoir conclure pour autant à sa supériorité par rapport à la configuration ontarienne, même si les deux partagent une inscription forte bien que différente dans le modèle canadien. En adoptant un point de vue plus personnel, nous concluons sur les enjeux politiques que soulève le débat sur ce modèle sous l'angle de la démocratie, des formes de gouvernance et du projet de société

1. La notion de modèle de développement

Dans son acceptation la plus large, l'idée de modèle québécois renvoie à celle de modèle de développement, une notion qui se limite ni au système de production et encore moins au modèle d'entreprise mais qui inclut en plus le mode de régulation et les rapports sociaux (Bourque, 2000; Dupuis, 1995; Bélanger et Lévesque, 1995). Cependant, même dans le cas d'une définition aussi large, il est possible de proposer des analyses et d'arriver à des évaluations passablement différentes. Pour éviter certaines ambiguïtés sur notre approche, deux précisions préliminaires s'imposent.

En premier lieu, nous nous efforçons de prendre le terme modèle de développement non pas dans un sens normatif, un modèle à imiter, mais dans le sens d'une configuration réunissant divers éléments

¹ Ce texte est issu d'une présentation qui a été faite dans le cadre du Colloque de l'Association d'économie politique (AEP) en octobre 2000.

² Le Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES) qui existait comme collectif de recherche depuis 1988, a été reconnu comme centre de recherche interuniversitaire en 1999 suite à une évaluation externe. Sur le CRISES, voir notre site: <http://www.unites.uqam.ca/crises>

dont la cohérence résulte d'une « construction théorique a posteriori » conformément à la méthode du type idéal (Weber, 1965). Par conséquent, nous nous préoccupons moins de montrer la supériorité du modèle québécois que ses caractéristiques en termes de configuration³, quitte à se demander par la suite si cette dernière correspond bien à la volonté collective.

En deuxième lieu, la notion de modèle de développement suppose l'identification d'un certain nombre d'éléments qui lui donnent une existence bien concrète. Comme les éléments retenus varient considérablement selon les approches théoriques, il est possible de proposer différentes configurations pour une même société et par suite d'arriver à une évaluation divergente de la configuration identifiée (Dupuis, 1995; Migué, 1999; Boyer et Freyssenet, 2000; Paquet, 1999). Si l'on considère, par exemple, que la société n'est formée que d'individus isolés dont les choix ne se font que sous la logique du calcul égoïste, les composantes du modèle de développement seront différentes de celles qui soutiennent une approche selon laquelle la société est composée non seulement d'individus mais également d'acteurs collectifs ouverts à l'intérêt collectif et éventuellement à l'intérêt général. De même, si l'on considère que les grandes crises économiques ne sont que des déséquilibres passagers résultant d'interventions intempestives de forces irrationnelles, l'évaluation du modèle du développement risque fort d'être différente de celle qui avance que les crises résultent en grande partie de la dynamique des rapports sociaux et donc de problèmes relevant de la régulation de ces rapports. D'où l'importance de bien identifier les approches qui inspirent l'analyse du modèle de développement puisque une bonne partie des désaccords repose alors sur des choix théoriques eux-mêmes inspirés par les valeurs des chercheurs.

Comme plusieurs de nos collègues du CRISES, nous mobilisons principalement trois ensembles d'approches pour caractériser ce que nous entendons par modèle de développement, soit les approches institutionnalistes (importance des règles institutionnelles), les théories de l'organisation (importance des modalités de coordination et de la culture), les approches en termes de mouvements sociaux (importance des acteurs collectifs et des valeurs) (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001; Bélanger et Lévesque, 1992 et 1992a). Voyons rapidement la contribution de chacune de ces approches pour caractériser la notion de modèle de développement.

Les approches institutionnalistes soutenues principalement par des économistes hétérodoxes sont fort utiles pour mettre en lumière les liaisons entre le cadre institutionnel (et politique) et le système de production dans une société donnée. Ainsi, l'école française de la régulation insiste sur la nécessaire compatibilité entre le régime d'accumulation et le mode de régulation tout en identifiant une diversité de formes pour ces deux ensembles (Boyer, 1995 et 1986; Lipietz, 1984). De même, les nouveaux institutionnalistes américains tels Piore et Sabel (1989 et 1985) ont identifié, pour la fin des années 1970, l'amorce d'un tournant majeur dans l'organisation de la production, tournant qui ouvre sur la spécialisation flexible que rendent possibles aussi bien les nouvelles technologies qu'une demande pour des produits de qualité. Ce tournant serait comparable à celui qui avait permis, au début du XXe siècle, la production de masse qui s'épanouira par la suite avec la consommation de masse favorisée par les politiques keynésiennes et la redistribution dans le cadre de l'État providence. Par conséquent, un nouveau paradigme de développement aurait émergé au début des années 1980. Cette période serait caractérisée également par de nouvelles grappes d'innovations technologiques et sociales comme le montrent bien les évolutionnistes (Dosi, 1991;

³ Sur le concept de modèle appliqué au système de production, voir Boyer et Freyssenet (2000 : 8). Ces deux auteurs identifient quatre conceptions : 1) celle d'un idéal à atteindre; 2) une stylisation d'un ensemble de traits réellement existants; 3) une construction d'enchaînements logiques à partir de comportements supposés fondamentaux des acteurs; 4) une réponse cohérente aux problèmes nés des évolutions antérieures. Tout en retenant certains éléments de ces diverses conceptions, les auteurs reconnaissent qu'il s'agit d'une reconstruction théorique *a posteriori* comme le suggère la méthode weberienne de type idéal (Weber, 1965) é

Freeman, 1991; Niosi, 1994). Dans le domaine de la production, la polyvalence des travailleurs et le travail d'équipe sont valorisés de sorte que la bonne gouvernance se devrait désormais de miser sur les relations de proximité, la cohésion sociale et plus largement la société civile (Piore, 1995; Lipietz, 1989).

Les conventionalistes qui s'inscrivent également dans le courant institutionnaliste, ont contribué à renouveler la théorie des organisations tout en complétant l'approche de la régulation. Ainsi, les conventionalistes tentent de rendre compte du marché comme forme organisationnelle plutôt que d'expliquer les organisations en termes de substituts au marché comme le font les analyses en termes de coûts de transaction (Williamson, 1975). Selon cette approche relevant de la socio-économie, le marché comme forme organisationnelle se doit d'être complété par d'autres conventions relevant aussi bien de la proximité et des réseaux que du bien commun et de projets relativement partagés (Boltanski et Thévenot, 1991; Boltanski et Chiapello, 1999; Steiner, 1999). Pour l'analyse des trajectoires nationales, ils ont identifié des conventions d'identification et des conventions de participation qui permettent de distinguer les sociétés selon la plus ou moins grande ouverture à la concertation des acteurs sociaux et selon la plus ou moins grande identification des citoyens à l'ensemble national ou régional auquel ils appartiennent (Salais et Storper, 1993). Ces diverses conventions permettent de spécifier un modèle de développement non seulement du point de vue des formes institutionnelles mais également du point de vue des formes organisationnelles, des modes de gouvernance et des logiques d'action voire de la culture. Sur les modes de gouvernance, les néo-corporatistes apportent également un éclairage relativement convergent (Streeck et Schmitter, 1985) alors que les analyses en termes de capital social élargissent la perspective (Putnam, 1999).

Enfin, les approches relevant des sciences sociales (sociologie et sciences politiques) notamment celles des mouvements sociaux, tentent de caractériser les modèles de développement à partir des rapports sociaux et soutiennent que cette dimension est relativement déterminante sur les deux autres (Touraine, 1999, 1978; Offe et Wiesensthal, 1985; Melucci, 1989). Selon ces approches, une société est composée non seulement d'individus, mais également de groupes sociaux ayant la capacité de se donner des projets de société comme le mouvement ouvrier l'a fait à partir du XIXe siècle et comme le font actuellement les nouveaux mouvements sociaux dont le mouvement des femmes et le mouvement écologique. Sous cet angle, les institutions sont ainsi le produit non seulement de décisions des gouvernements, mais aussi de compromis entre groupes sociaux, au moins dans le cas des États de droit. À leur tour, les compromis institutionnalisés circonscrivent l'espace à l'intérieur duquel les organisations peuvent s'exprimer selon l'autonomie qui leur est propre. Ce faisant, les approches sociologiques et de sciences politiques complètent celles des économistes institutionnalistes au moins dans deux directions.

D'une part, elles montrent que les rapports de travail à eux seuls ne suffisent à rendre compte ni du modèle de développement, ni de la configuration du système de production. Autant et parfois plus que les syndicats, les revendications du mouvement écologique, des mouvements de consommateurs, des autochtones, mouvements des régions, par exemple, peuvent influencer non seulement sur la localisation d'une entreprise mais également sur des décisions touchant les politiques industrielles et à fortiori les politiques sociales (Bélanger et Lévesque, 1992; Noël, 1990; Breton et Lévasseur, 1990). D'autre part, les nouveaux acteurs sociaux formulent des demandes sociales en ce qui concerne non seulement le système de production mais également le système des services collectifs. Sur ce point, ils remettent en cause l'exclusion des usagers dans la production des services et proposent de nouvelles formes de participation qui appellent une reconfiguration de l'État-providence (Noël, 1996; Vaillancourt et Laville, 1998). Ces approches expliquent ainsi pourquoi l'économie sociale et ce que d'autres appellent le tiers secteurs prennent de plus en plus d'espace, notamment dans les services aux personnes (Jetté et alii, 2000). En somme, selon cette

approche, les nouveaux acteurs sociaux portent de nouvelles demandes sociales qui appellent un modèle de développement. Les acteurs sociaux ainsi entendus sont donc la composante la plus déterminante pour différencier les modèles de développement puisque d'une part, la forme de l'État et les formes institutionnelles résultent en quelque sorte d'un quasi-contrat social entre eux et, d'autre part, les modes de gouvernance comme formes organisationnelles sont eux-mêmes plus ou moins marqués par les compromis sociaux tels qu'institutionnalisés par l'État. Tout en prenant acte des contraintes externes relativement comparables mises en lumière par les études sur la mondialisation (Strange, 1996; Deblock et Ethier, 1992; Brunelle, Bélanger et Deblock, 1999), notre cadre théorique permet de poser comme hypothèse une diversité de trajectoires nationales (Crouch, C. et W. Streeck, 1996; Hollingsworth et Boyer, 1997).

Ces approches permettent de caractériser les divers modèles de développement en retenant les éléments suivants: 1) les acteurs sociaux (force, vision et stratégie), leurs alliances pour former un bloc social et le paradigme sociétal qui leur donne sens; 2) le mode de régulation et les formes de gouvernance, soit entre autres la place respective du marché, de l'État et de la société civile; 3) le système de production, les formes de l'organisation du travail, les rapports entre les entreprises, les politiques industrielles et économiques; 4) le système des services publiques, la redistribution et l'organisation des services; 5) les politiques d'insertion dans l'économie mondiale. Si ce cadre théorique inspire nos recherches, ces dernières ne touchent pas à toutes ses composantes comme le manifeste le nombre limité de nos chantiers de recherche. De plus, ces quatre configurations sont retenues comme autant de types idéaux. Le tableau 1 (Modèles de développement : quatre types idéaux) permet de caractériser ces types idéaux qui se distinguent aussi bien du point de vue des alliances que de la place respective de l'État, du marché et de la société civile pour la régulation et la coordination du système de production et du système des services collectifs.

Pour chacune des quatre configurations identifiées, il est possible d'entrevoir la forme dominante des institutions et des organisations de même que la conception dominante de l'intérêt général. Au plan de la régulation et de la gouvernance, le modèle concurrentiel qui s'impose dans la seconde moitié du XIXe siècle, répond **aux défaillances d'une société** où prédominaient la dépendance des personnes et les rapports politiques encastrant les activités économiques (Polanyi, 1944, 1983). Le modèle forçat ou keynésien fait appel intensivement à l'État pour apporter une solution aux **défaillances de l'autorégulation marchande**, mais les années 1975-1985 mettent en lumière les défaillances du couple État-Marché de sorte que reconnaissance de **la société civile** s'impose désormais, sans doute différemment, aussi bien à droite qu'à gauche. À droite, le néolibéralisme propose l'autorégulation marchande, mais avec l'aide de la société civile pour les perdants: ceux qui ne peuvent satisfaire leurs besoins ou même survivre dans le cadre du marché doivent s'en remettre à l'économie informelle, à l'économie domestique ou encore à la charité telle qu'encouragée par les diverses religions. À gauche, on retrouve deux propositions. Une première suppose que le couple État-Marché tel qu'expérimenté dans le fordisme et le providentialisme peut s'imposer à nouveau (retour à l'identique). Une seconde prend acte des limites du couple État-Marché pour proposer d'y adjoindre la société civile dans le cadre d'un modèle partenarial et d'une reconnaissance du caractère pluriel de l'économie et donc d'une reconnaissance de la contribution respective des activités marchandes, non marchandes et non monétaires, et des hybridations contrastées que réalisent les secteurs privés, publics et d'économie sociale (Laville, 1994). Ce modèle ne peut s'épanouir sans un cadre institutionnel approprié pour la concertation et sans instances intermédiaires qui permettent l'expression et la délibération entre des parties prenantes (stakeholders) non seulement au niveau des entreprises mais également des régions et secteurs. Cela dit, la vitalité de la société civile et le dynamisme des acteurs sociaux constituent des conditions *sine qua non* pour qu'un modèle partenarial puisse apparaître comme reconfiguration.

L'ensemble des travaux réalisés par les chercheurs du CRISES, soit les recherches sur les acteurs sociaux (ex. syndicats et mouvements sociaux) et sur l'État (ex les politiques industrielles et sociale) de même que la centaine d'études de cas portant sur les rapports de travail (ex. dans les entreprises manufacturières et les services financiers), sur les rapports de consommation (ex. les services collectifs) et sur les rapports au territoire (ex. le développement communautaire et local), tendent à montrer qu'un nouveau modèle de développement est émergence au Québec, un modèle que l'on pourrait qualifier de partenarial, un modèle qui se distingue aussi bien du modèle keynésien ou fordiste de la révolution tranquille que du modèle néolibéral , même si ce dernier est devenu une référence incontournable. Nous tenterons maintenant d'illustrer cette hypothèse.

TABLEAU 1: MODELE DE DEVELOPPEMENT: QUATRE TYPES IDÉAUX

MODELES	CONCURRENTIEL	FORDISTE PROVIDENTIALISTE	NÉOLIBÉRAL	PARTENARIAL
INTERET GENERAL	Somme des intérêts particuliers	Intérêt supérieur: un au-delà des intérêts particuliers (État)	Somme des intérêts particuliers	diversité d'intérêts collectifs - hiérarchisation
GROUPES PORTEURS (COMPROMIS)	Bourgeoisie et propriétaires (marchand-domestique)	industriels, syndicats, technocrates (civique-industriel)	financiers, économie du savoir, majorité silencieuse (marchand-domestique)	patronat-syndicats- groupes sociaux (quadrupartisme) (march.-civiq.solaire)
ÉTAT	État minimal (circonscrit)	État interventionniste: régulateur, redistributeur, producteur. Acteur social (État inséré)	Défaillances de l'État État minimal: dernier recours Déréglementation	État partenaire, régulateur et redostroniteir
MARCHÉ	Autorégulation + marchandises fictives Allocation optimale	Défaillances du marché Marché circonscrit	Autorégulation + marchandisation des marchandises fictives	Supériorité du marché pour coordination, défaillances reconnues
SOCIÉTÉ CIVILE	Le social: charité, bienveillance et philanthropie	Défaillance de la société civile le social: un coût + débouché	Capital social Économie sociale non-marchande (pour les exclus)	Le social: un actif Économie sociale: marchande + non-marchande
INSTITUTIONS	Assurer la concurrence État: infrastructures, armé, justice, etc.	Étatisation s.publics Entreprises publiques régies, réglementation	Assurer la concurrence, soutenir les industries nationales, privatisation tous azimuts	Assurer la concertation, sommets et tables sectorielles, soutien aux industries nationales
ORGANISATIONS	Petites organisations décentralisation	Grandes organisations, bureaucratie, centralisation, hiérarchie publique (économie d'échelle)	Organisation flexible, impartition, décentralisation Orientation-client	Organisation réseau, participation négociée, décentralisation, citoyenneté
FINALITÉ	Croissance économique	Croissance économique, emploi, pouvoir d'achat	Croissance économique	Croissance économique, démocratisation

COMPLÉMENTARITÉ

2. Le cas québécois, selon les recherches du CRISES

Conformément à la problématique exposée précédemment, nos recherches portent sur trois composantes du modèle de développement québécois qui représentent pour nous autant de chantiers, tout en étant bien conscient qu'au plan politique tout ne se décide pas au Québec⁴. **Les acteurs sociaux organisés** (syndicats, associations patronales, mouvement coopératif et mouvement communautaire) constituent un premier chantier de recherche qui s'impose du fait que ces acteurs organisés ont une influence certaine sur leurs membres et habituellement les moyens pour encourager la diffusion des innovations qui surgissent plus souvent qu'autrement à l'échelle locale, notamment en raison de la rigidité ou de la non-fonctionnalité des institutions relevant du modèle antérieur de développement. **Les entreprises manufacturières et certains services marchands** tels les services financiers sont l'objet d'un deuxième chantier qui nous permet de caractériser entre autres les innovations organisationnelles et institutionnelles dans les rapports de travail. Enfin, **l'économie sociale** aussi bien dans le domaine du développement social que dans celui du développement économique constitue le troisième chantier qui met en lumière entre autres les rapports de consommation (rapports aux usagers et aux consommateurs) que les rapports au territoire (développement communautaire et local). La place de l'économie sociale dans une société donnée fournit une bonne indication du modèle de développement : dans le modèle fordiste-keynésien, elle y occupe une place résiduelle; dans le modèle néo-libéral, elle est tirée vers le bas, vers l'économie informelle; dans le modèle partenarial, elle représente une composante en interaction avec le secteur public et le secteur privé.

2.1 Les acteurs sociaux : vers une nouvelle régulation

L'hypothèse d'un "modèle" national suppose au départ une dynamique des acteurs sociaux relativement spécifique. Sur ce point, les recherches relèvent que les acteurs sociaux au Québec se distinguent aussi bien en raison de leur poids respectif et leur diversité que par leurs orientations stratégiques. La diversité est assurée non seulement par les diverses centrales syndicales mais aussi par la diversité des mouvements, groupes communautaires, groupes de femmes, mouvement coopératif, mouvements régionaux, etc.

⁴ Au printemps 2001, le CRISES a procédé à une redéfinition de ses chantiers de sorte que ces derniers sont maintenant au nombre de quatre : un premier chantier dit d'intégration qui porte sur les innovations et transformations sociales et qui vise ainsi l'articulation des divers rapports; un deuxième chantier qui porte sur les rapports de travail; un troisième sur les rapports de consommation (usagers et clients) et un quatrième sur les rapports au territoire. Les diverses formes d'entreprises (entreprises capitalistes, entreprises publiques et entreprises d'économie sociale) sont prises en charge à l'intérieur de chacun des chantiers de sorte qu'il n'existe plus un chantier consacré exclusivement à l'économie sociale. Tous les chantiers doivent tenir compte de la diversité des formes de propriété des entreprises et organisations.

TABLEAU 2 : RECHERCHES SUR LES ACTEURS SOCIAUX (1^{er} Chantier)

SYNDICATS	<p>La CSN (Boucher, 1992; Boucher et Favreau, 1992; Jetté, 1996; Boucher, 1998; Lapointe, 1998a; Boucher et Jetté, 1998).</p> <p>La FTQ (Jacques Lebeau; Grant et Lebeau, 1992; Jean-Claude Roc (en cours); Lévesque, Bélanger, Bouchard, Mendell, 2000)</p> <p>Le mouvement syndical québécois (Boucher, 1992; Lapointe, 1998 et 2000; Lapointe et Bélanger, 1995)</p>
PATRONAT	<p>Association des manufacturiers du Québec (Marc Grignon, 1997)</p> <p>Le Conseil du patronat (Mélanie Fontaine, 2000)</p>
MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE	<p>Diverses générations de groupes communautaires (Bélanger et Lévesque, 1992; Favreau et Lévesque, 1996; Lévesque et Vaillancourt, 1998; Lévesque et Mendell, 1999; Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell, 2001)</p>
MOUVEMENT DESJARDINS ET MOUVEMENT COOPÉRATIF	<p>Le discours des dirigeants du Mouvement Desjardins (Lévesque, 1997a; Lévesque, Bélanger et Mager, 1997; Yves-Charles de Kerstrat, 1998; Beauchamp et Lévesque, 1992)</p>
CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE	<p>Le Chantier de l'économie sociale (Comeau et alii, 2000).</p> <p>L'économie sociale comme mouvement (Lévesque et Malo, 1992; Lévesque et Mendell, 1999; Lévesque et Vaillancourt, 1998; Favreau et Vaillancourt, 2000; Comeau, Favreau, Lévesque, Mendell, 2000))</p> <p>L'ancienne et la nouvelle économie sociale (Lévesque, Malo et Girard, 1998)</p>

Parmi les acteurs sociaux les mieux organisés au Québec , les **syndicats** arrivent en tête de liste. Ils se distinguent d'abord par leur importance quantitative et qualitative, soit un taux de syndicalisation plus élevé que partout ailleurs en Amérique du Nord⁵ et une présence significative sur le terrain des relations de travail et de l'organisation du travail, sans oublier une participation de plus en plus importante à la propriété des entreprises (Harrisson et Laplante, 1996; Grant et Lévesque, 1996; Comeau et Lévesque, 1993). De même, **les coopératives et les entreprises de la nouvelle économie sociale** ont non seulement le taux de pénétration le plus élevé en Amérique du Nord, mais elles sont également les mieux organisées comme en témoignent le Conseil de la Coopération du Québec et le Chantier de l'économie sociale (Lévesque, Malo, Girard, 1999; Lévesque et Mendell, 1999). Enfin, les associations patronales sont aussi relativement dynamiques et désireuses de travailler ensemble : d'une part, le Conseil du patronat du Québec constitue un regroupement qu'on ne retrouve pas au Canada anglais (même si les associations patronales y sont nombreuses); d'autre part, ces associations ont manifesté le désir d'une meilleure concertation entre elles (ex. le

⁵ Ainsi, le taux de syndicalisation est actuellement d'environ de 39% au Québec, de 28% en Ontario et 14% aux États-Unis.

projet de regroupement du Conseil du patronat et de la Chambre de commerce du Québec; le projet d'une coordination entre le CPQ et l'Alliance des manufacturiers du Québec).

Du point de vue des **orientations stratégiques**, les positions des divers acteurs se sont transformées au cours des trente dernières années passant **de l'affrontement à la concertation, puis à la promotion du partenariat** (voir le tableau 3). Suite à la récession de 1980-1981 et à la crise de l'emploi qui s'en est suivi, les syndicats ont opéré un revirement stratégique, notamment la FTQ avec la création du Fonds de solidarité (Lévesque, Bélanger, Bouchard, Mendell, 2000; Boucher, 1992), de sorte qu'ils valorisent maintenant la participation des travailleurs dans les entreprises et dans les instances intermédiaires pour les secteurs industriels et le développement local et régional (Charest, 1999; Bourque, 2000; Lévesque, 2000a, 1999a). La crise de l'emploi et la mondialisation combinée au nationalisme économique ont sans doute également favorisé ce revirement. Pour des entreprises tournées de plus en plus vers l'exportation, l'ouverture des marchés et notamment l'ALENA laisse supposer la possibilité d'un jeu à somme positive résultant de la conquête de nouveau marché (gagnant-gagnant). Sous cet angle, les syndicats et les travailleurs voient apparemment plus clairement que leur implication dans l'organisation du travail peut non seulement rendre les entreprises plus compétitives et rentables mais également consolider leurs emplois (ce qui ne va pas toujours de soi). À cela s'ajoute, l'adhésion sans doute critique des syndicats aux objectifs du nationalisme économique et la prise en considération de la crise du travail telle qu'elle s'était manifestée dans la décennie précédente. Ce revirement, qui ne s'est pas fait sans questionnement et tiraillement, suppose un renouvellement des pratiques syndicales (Lapointe, 1995, 1998, 1998a; Grant, 1996; Gagnon, 1998). Enfin, sur le terrain de l'emploi et du partenariat, les associations patronales y compris le Mouvement Desjardins n'ont pas toujours un discours cohérent: leur refus du laisser-faire et du néolibéralisme ne les entraîne pas à privilégier la participation négociée avec leurs employés plutôt que la participation individualisée (Grignon, 1997; Kerstrat, 1999; Lévesque, Bélanger et Mager, 1999; Grant, 2000).

TABLEAU 3 : CHANGEMENT DE STRATÉGIES DES ACTEURS SOCIAUX (1960-2000)

PÉRIODE	SYNDICATS	GROUPE COMMUNAUTAIRES	MOUVEMENT COOPÉRATIF
1960-1970	Reconnaissance + extension (secteur public) Revendication de services publics étatiques Demande de démocratie (accès aux services)	Comité de citoyens (syndicalisme du cadre de vie) Revendication de services publics étatiques Demande de démocratie	De l'anti-étatisme à la participation Pour un secteur coopératif (3 ^{ième} secteur)
1980-1990	Syndicalisme de lutte des classes Autogestion : eux ou nous Autonomie absolue	Groupes de service + ML Autogestion Autonomie absolue	Anciennes coopératives : nationalisme économique Nouvelle coop : Socialisme autogestionnaire
1990-2000	Concertation et partenariat (échelle nationale, sectorielle, régionale locale) Comités paritaires, Contrats sociaux Entreprise et dével. économ.	Concertation et partenariat (échelle nationale, sectorielle, régionale et locale) Développement social et économique	Concertation et partenariat Un mouvement coopératif unifié mais pluriel Ouverture vers l'économie sociale

D'après Bélanger, Boucher et Lévesque, 1994; Kerstrat, 1998.

Pour les **organisations communautaires**, les recherches du CRISES révèlent également un revirement stratégique. En trois décennies, la plupart des organisations communautaires sont passées du syndicalisme du cadre de vie dans les années 1960 aux groupes autonomes de services dans la seconde moitié des années 1970, en passant par les expérimentations dans les années 1980 de sorte que les années 1990 ouvrent sur de nouvelles modalités de reconnaissance et d'institutionnalisation (Bélanger et Lévesque, 1992; Favreau et Lévesque, 1996; Lévesque et Vaillancourt, 1998; Lévesque et Mendell, 1999; Comeau et alii, 2001). Depuis quelques années, les organisations communautaires qui valorisent la participation des usagers, se sont données une vision du développement où les frontières entre le social et l'économique ont été remises en question (Comeau et Gaudreau, 2000; Comeau et Lacombe, 1998). Ainsi, la nouvelle économie sociale situe les services de proximité non seulement dans le domaine de la santé et des services sociaux (et donc dans le développement social) mais également dans le cadre du développement économique communautaire (DÉC) et du développement local (Lévesque et Ninacs, 2000; Lévesque, 1999; Favreau et Lévesque, 1996; Mendell, 1994). Pour les questions sociales et économiques, la période actuelle est également marquée par la reconnaissance institutionnelle des organisations communautaires et de femmes qui ont été appelées à siéger à côté des syndicats et du patronat pour relever le défi du chômage, de la pauvreté et des besoins sociaux non satisfaits. Ce revirement ne s'est pas fait sans débats et tensions, comme on peut l'observer encore aujourd'hui entre les promoteurs de l'économie sociale, d'une part, et les groupes de femmes et l'action communautaire autonome, d'autre part.

Enfin, la concertation entre les acteurs sociaux se manifeste à plusieurs niveaux, soit à l'échelle nationale, l'échelle méso que constituent les concertations sectorielles, régionales et locales et enfin à l'échelle locale, soit au niveau de l'entreprise et des collectivités locales. À l'échelle du Québec, les sommets socio-économiques remontent à la fin des années 1970, mais le *Sommet sur l'économie et l'emploi* tenu à l'automne 1996 se distingue des précédents par le fait qu'il a réuni non seulement les syndicats et le patronat mais également des groupes communautaires et de femmes. Ces nouveaux acteurs sociaux formaient environ 20% de l'ensemble des délégués à ce sommet (ce qui constitue apparemment un précédent pour toutes sociétés, y compris celles dirigées par des gouvernements sociaux-démocrates) (Comeau et alii, 2001). La concertation et le partenariat à l'échelle méso ont été moins étudiés, mais nous semblent d'autant plus sous-estimés que ces instances sont permanentes et susceptibles d'influer sur des pratiques bien concrètes dans le domaine de la formation, des stratégies industrielles et du développement régional et local (Charest, 1998 et 1999; Lévesque, 1999a). Au niveau des instances intermédiaires, il faut d'abord identifier la vingtaine de **comités sectoriels de la main d'œuvre** dans le domaine de la formation professionnelle qui relèvent d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail où sont représentés les milieux patronaux, syndicaux, communautaires et de l'éducation (Charest, 1999 et 1998). Pour trouver des solutions concrètes aux problèmes des diverses industries, une vingtaine de **tables de concertation sectorielles**⁶ réunissent des représentants syndicaux et patronaux accompagnés de quelques représentants gouvernementaux (Bourque, 2000). Ces tables se situent dans le prolongement des grappes industrielles mises sur pied au début des années 1990 par les libéraux. Enfin, sur le plan territorial, relevons les dix-sept conseil régionaux de développement et les 125 centres locaux de développement (CLD)⁷ qui sont à la fois des lieux de concertation

⁶ Une recherche des instances intermédiaires (comités sectoriels de formation et tables sectorielles) qui est subventionnée dans le cadre du FCAR-Mutations du travail, est actuellement en cours. L'équipe sous la direction de Paul-André Lapointe comprend Paul R. Bélanger, Guy Cucumel et Benoît Lévesque. Cette recherche est menée en partenariat avec des représentants syndicaux et patronaux.

⁷ Sur les CLD comme instances de gouvernance locale, une recherche est également en cours. L'équipe qui est subventionnée entre autres par le CRSH et le FCAR, réunit les chercheurs suivants : M. Carrier, L.

réunissant les divers acteurs sociaux et des guichets de services pour les entreprises et plus largement le développement économique des territoires concernés.

2.2 Le système de production et les rapports de travail

Sur le système de production, nos recherches ont porté principalement sur les rapports de travail, sans exclure les diverses composantes de ce système comme le montre bien le tableau 4 : le système de production et les rapports de travail. Nous nous arrêterons maintenant sur trois composantes, soit la politique industrielle, la structure de propriété et l'organisation du travail dans les entreprises.

TABLEAU 4 : LE SYSTÈME DE PRODUCTION ET LES RAPPORTS DE TRAVAIL
(2^{ème} chantier)

Politiques industrielles	Une politique volontariste misant sur le partenariat (Bourque, 2000)
Structure de propriété	1-Importance des entreprises collectives (publique et sociale) (Lévesque et Malo, 1992; Lévesque, Rouzier et Malo, 1997) 2-Participation collective à la propriété des entreprises (Comeau et Lévesque, 1993; Lévesque et Mendell, 1999; Lévesque, Bélanger, Bouchard et Mendell, 2000).
Entreprises manufacturières	1- Plus de 50 études d'établissements manufacturiers dans les secteurs de la Métallurgie, de Pâte et papiers, de l'automobile, du transport terrestre, du meuble, de la fibre optique, des produits chimiques, de la construction, etc. (Bélanger, Bellemare, Comeau, Harisson, Grant, Lapointe, Lévesque, Saucier) 2- Enquête auprès de 1000 entreprises (Bélanger, Cucumel, Lapointe et Lévesque, CRSH en cours)
Secteurs industriels	Secteur des pâtes et papiers, secteur du transport terrestre, Secteur de la métallurgie, Secteur du multi-média, secteur du meuble (Bourque, Grant, Lapointe, Murray)
Les tables et comités sectoriels	Lapointe, Bélanger, Cucumel et Lévesque, recherche en cours, FCAR-Mutations du travail
Les fonds de capital de développement	1-Les fonds de travailleurs (Lévesque, Bélanger, Bouchard, Mendell, 2000) 2-Les fonds régionaux, locaux et communautaire (Comeau, Favreau, Lévesque, Mendell, 2001; Lévesque et Mendell, 1998) 3-La microfinance (Lévesque, Mendell et alii, 1999)
Les systèmes locaux de production	Lévesque, Klein et Fontan, 1996
Les services financiers	1-La réingénierie des caisses populaires (Grant, 2001; Lévesque, Bélanger et Mager, 1999; Malo, 1999) 2-Les caisses et les collectivités locales (Malo, Lévesque et Huot, 2000)

Favreau, W. Frohm, B. Lévesque, M. Mendell, C. Saucier. L'Association des CLD participe à cette recherche comme partenaire.

2.2.1 Les politiques industrielles

Pour caractériser les politiques industrielles du Québec, nous nous appuyons sur l'ouvrage de Gilles L. Bourque (2000), ouvrage qui résulte d'une thèse de doctorat réalisée sous notre direction et avec le soutien du CRISES. L'ouvrage porte sur la modernisation du système productif pour la période de 1985 à 1994 alors que le PLQ était au pouvoir. L'analyse de cette période est précédée par un chapitre sur les politiques industrielles de la révolution tranquille et suivie d'une postface portant sur les cinq dernières années du PQ.

TABLEAU 5 : POLITIQUES INDUSTRIELLES

	Révolution tranquille	Néolibéralisme	Partenariat
Acteurs sociaux + Compromis	Bourgeoisie industrielle et syndicat Marchand-civique	Financiers-managers Marchand-domestique	Quadripartisme (État-Bourgeoisie-syndicat-communautaire) Marchand-civique-solidaire
État + Organisation étatique	Inséré Planification étatique Société d'État	Circonscriit Déréglementation Privatisation	Situé et non extérieur Partenariat
Marché + Hierarchie corporative	Réglementé Coûts de transaction	Autorégulé Coûts d'adaptation Flexibilité externe	Socialisé plutôt que réglementé Coûts d'innovation Flexibilité interne
Société civile	Citoyenneté sociale	Groupes d'intérêt à proscrire	Concertation et délibération
Gouvernance	Hierarchie privée et publique Rapport salarial fordiste	Petite organisation et impartition Rapport salarial ind.	Partenariat, réseaux et stakeholders Participation négociée
Politiques économiques	Soutien de la demande + politique monétaire et fiscale	Économie de l'offre	Économie de l'offre intégrée : R&D, formation et financement
Politiques industrielles	Politiques industrielles Diversification	Libre-échange tous azimuts, conquête des marchés externes	Spécialisation orientée (remise en cause de la diversification et autosuffisance)
Politiques régionales	Pôles de développement, Infrastructures Déconcentration	Absence de politique régionale S'en remettre au local	Décentralisation, Gouvernance locale, Nouveaux outils de développement

D'après Gilles L. Bourque, 2000

L'analyse montre clairement comment les politiques industrielles et plus largement les politiques économiques actuelles se différencient aussi bien du modèle de la Révolution tranquille que du modèle néolibéral. D'où l'expression d'un modèle québécois seconde manière misant sur le partenariat et la concertation des divers acteurs sociaux. La stratégie industrielle qui est qualifiée d'offensive, repose sur une coordination gouvernementale décentralisée: tables de concertation,

grappes industrielles, promotion de l'entreprise-réseau, contrats sociaux dans les relations de travail, prises de participation minoritaire au capital-actions d'entreprises capitalistes, etc. Au lieu d'oeuvrer à la mise en place d'une structure industrielle pleinement diversifiée, l'État partenarial s'efforce de s'investir dans quelques secteurs stratégiques en termes de valeur ajoutée pour tirer profit de son insertion dans l'économie-monde. À cette fin, il opte pour une stratégie misant sur l'offre intégrée: recherche et développement, formation de la main-d'oeuvre, accès au financement, etc. De même, il se refuse à devenir entrepreneur et gestionnaire des entreprises: une participation minoritaire lui suffit pour affirmer des demandes visant l'intérêt général. Cette configuration donne donc cohérence à la plupart des expérimentations et des innovations dans le domaine des politiques industrielles même si les approches marchande (néolibérale) et hiérarchique (fordiste) sont encore privilégiées par un certain nombre d'acteurs sociaux.

En somme, depuis au moins le début des années 1990, les politiques industrielles se caractérisent par la reconnaissance d'une pluralité d'acteurs collectifs (et notamment des organisations communautaires et de femmes), la régionalisation et la décentralisation, une certaine socialisation du marché et une ouverture vers une économie sociale et plurielle, une démocratisation des rapports de travail, une revalorisation de la formation et une professionnalisation du travail, une intervention étatique située (et non externe à la société comme le supposaient les keynésiens) et enfin la multiplication des lieux de délibération avec les acteurs sociaux. La configuration partenariale donnerait ainsi cohérence à la plupart des expérimentations et des innovations dans le domaine des politiques industrielles et du développement économique. Cette nouvelle orientation ne vise pas à sortir du capitalisme et de l'économie de marché, mais les différences avec le néolibéralisme sont suffisamment marquées pour susciter l'engagement d'acteurs ayant des objectifs relevant de l'intérêt collectif voire de l'intérêt général. Cela dit, l'analyse réalisée par Gilles L. Bourque montre d'une part que le modèle est en émergence (les retournements de politiques ne sont pas impensables); d'autre part, que les approches marchande (néolibérale) et hiérarchique (fordiste) sont encore privilégiées par certains acteurs sociaux et représentants politiques.

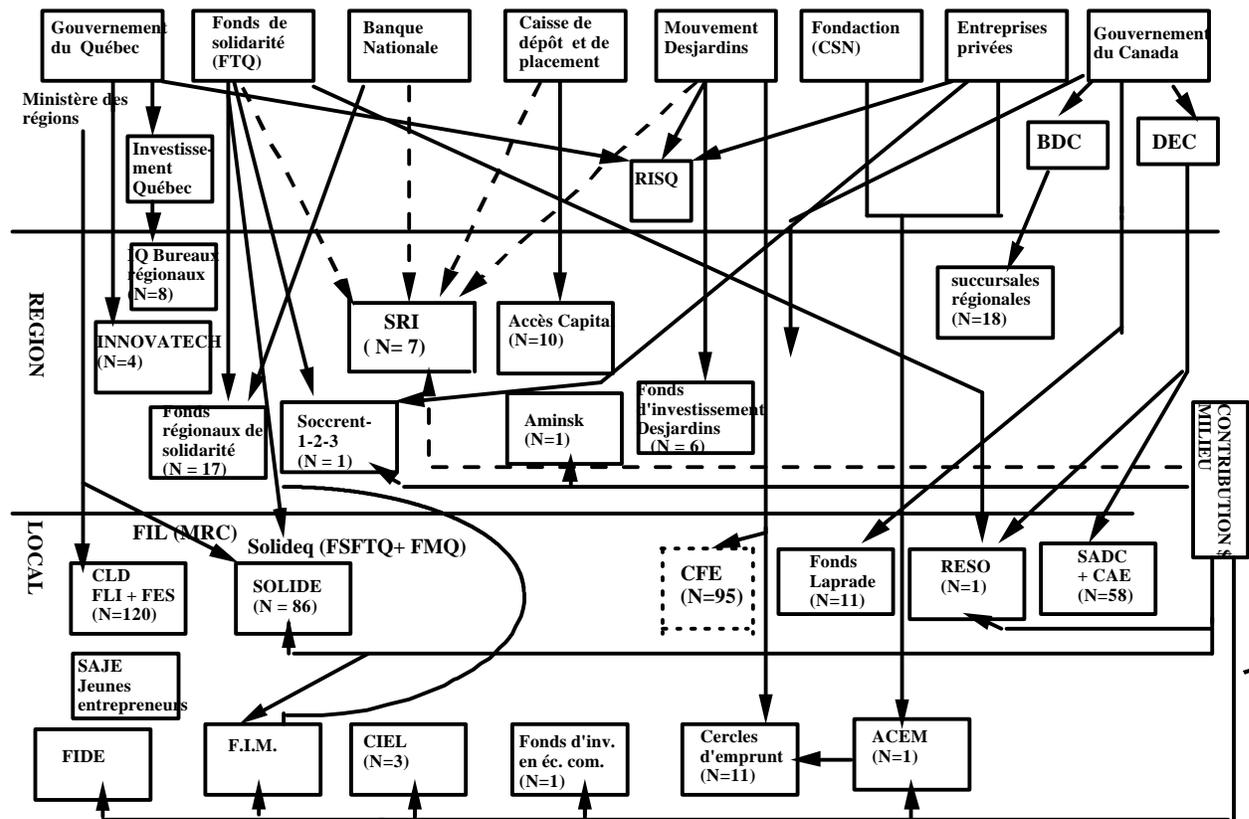
2.2.2 Structure de propriété : une nouvelle économie mixte

Du point de vue de **la structure de propriété**, les entreprises québécoises présentent une spécificité par rapport à nos voisins. D'une part, la structure économique contrôlée par les québécois repose sur trois piliers: les **entreprises d'État** tel Hydro-Québec, les **entreprises relevant de l'économie sociale** tel le Mouvement Desjardins ou encore le Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ), les **entreprises capitalistes** tels Quebecor (Bélanger et Lévesque, 1995; Lévesque et Malo, 1992). D'autre part, ces entreprises québécoises entretiennent des rapports étroits entre elles de sorte qu'elles constituent une nouvelle économie mixte ou économie plurielle quant à ses formes de propriété. En effet, si les sociétés d'État et les entreprises de l'économie sociale sont des entreprises à propriété collective, les entreprises capitalistes à contrôle francophone (ex Cascades ou SNC-Lavalin) sont également le résultat d'un effort collectif. Ces entreprises capitalistes n'auraient pu croître ou encore demeurer sous contrôle québécois si l'État n'était intervenu à travers la Caisse de dépôt et de placement, le Régime d'épargne actions (REA) ou encore les contrats d'Hydro-Québec.

Autrement dit, les entreprises collectives sont non seulement plus nombreuses au Québec qu'ailleurs, mais elles y exercent des **effets structurants** en raison des liens et des partenariats qu'elles entretiennent entre elles et avec les autres entreprises québécoises. Ces effets structurants se font sentir non seulement dans le domaine de l'ingénierie et de l'énergie à partir d'Hydro-Québec, mais également dans le domaine financier à partir de la Caisse de dépôt et de placement, du Mouvement Desjardins et du Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ). Il existe un maillage très serré entre ces trois types d'entreprises de sorte qu'il apparaît "naturel" qu'un PDG d'entreprise

capitaliste comme André Caillé deviennent PDG d'Hydro-Québec, la plus importante société d'État. De plus, les syndicats sont engagés dans cette dynamique à travers leur participation au Conseil d'administration de la Caisse de dépôt et de placement (les présidents de la CSN et de la FTQ y siègent) et plus récemment à travers le financement des entreprises par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) créé en 1983 et par Fondation, le Fonds de développement pour la coopération et l'emploi de la CSN créé en 1995 (Lévesque, Bélanger, Bouchard, Mendell, 2000; Lévesque, Mendell et Van Kemenade, 1994).

TABEAU 6: FONDS DE CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL AU QUÉBEC



Plus récemment, il apparaît que les **entreprises émergentes**, soutenues par le capital de risque, le sont au Québec principalement par du capital de développement contrôlé par des entreprises collectives (Lévesque et Mendell, 2001). Du début des années 1980 à la seconde moitié des années 1990, le capital de risque québécois est passé de 10% à 40% du capital de risque canadien. Cela s'explique principalement par la présence du Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ), une entreprise collective, et secondairement par la montée des fonds régionaux et locaux (Lévesque et Mendell, 1998; CVCA, 1999). Ainsi, les 450 fonds de développement que l'on retrouve actuellement au Québec, relèvent pour la quasi totalité de l'économie publique et sociale. Ces fonds sont également structurants puisqu'ils fournissent de l'avoir propre à des entreprises qui ne sont pas à la bourse et pour lesquelles les banques et caisses populaires n'accordent des prêts qu'à partir de garanties (l'augmentation de l'avoir propre que permet le capital de risque bonifie ainsi leur dossier auprès des autres institutions financières). Ils sont également structurants parce qu'ils offrent aux PME la possibilité de s'inscrire dans des réseaux d'affaires et d'avoir accès à de services

appropriés. On pourra juger de l'importance de ces fonds si l'on considère que le Fonds de solidarité fournit directement ou indirectement (par les fonds qu'il a mis en place) du financement à plus de 1600 entreprises et que la Caisse de dépôt et de placement en fournit à 400 entreprises.

En somme, ces pratiques d'investissement de moins en moins marginales au Québec constituent une inflexion significative par rapport à une financiarisation de l'économie opérant une déconnection de la finance par rapport à l'économie réelle, soit des territoires et des secteurs d'activité économique (Boyer, 1999; Orléan, 1999). Elles révèlent également une nouvelle forme de prise en charge de l'intérêt général. Ainsi des missions antérieurement assurées exclusivement par l'État le sont désormais par des acteurs collectifs comme le Fonds de solidarité ou par un réseau d'acteurs comme c'est le cas des divers fonds de développement, sans oublier le repositionnement de société d'État comme la Société générale de financement (SGF)⁸. Cette conclusion doit être nuancée par le fait que cette nouvelle économie mixte et ces nouvelles modalités de prise en charge de l'intérêt général ne sont pas encore intégrées dans un discours cohérent de la part des dirigeants de ces entreprises et des hommes politiques, si l'on excepte évidemment les cas où de grandes entreprises québécoises sont menacées de passer sous contrôle étranger ou encore lorsqu'un grand nombre d'emplois est en cause.

2. 2. 3 Les entreprises et l'organisation du travail

Sur les entreprises manufacturières, les chercheurs du CRISES ont réalisé plus d'une cinquantaine de monographies d'usine⁹ pour caractériser le type de modernisation sociale, soit entre autres la nature des rapports de travail entre le patronat et les syndicats (partages du pouvoir et de la richesse) et le type d'organisation du travail y prédominant (mode de gestion, équipe de travail, qualification) (Grant et Lévesque, 1997). À cette fin, nous avons établi une typologie des modèles de modernisation sociale qui croisent ces deux dimensions (Bélanger, Grant et Lévesque, 1994). Pour la première dimension, celle des relations de travail, nous prenons le contrat de travail comme variable principale. D'où trois cas de figure : 1) celui d'un contrat de travail négocié pour le partage de la richesse, mais ne faisant pas de place à la participation à l'organisation du travail (extension des droits de gérance), 2) celui du contrat de travail individualisé ou encore la remise en cause des règles collectives, 3) celui du contrat de travail négocié et faisant place à la participation à travers, par exemple, des comités paritaires. Pour la seconde dimension, celle de l'organisation du travail, nous retenons la qualification comme variable synthétique, étant bien entendue que le taylorisme se caractérise par la déqualification et son dépassement par la requalification. Combinées entre elles, ces deux dimensions donnent six types d'entreprises comme le montre bien le tableau 7 : les modèles de modernisation des entreprises.

⁸ Avec l'arrivée à la direction de Claude Blanchet, la SGF ne cherche plus à prendre le contrôle des entreprises dans lesquelles elle investit (alors qu'elle réalisait une quasi-étatisation ou nationalisation). Elle limite désormais au rôle d'actionnaire minoritaire. Ce faisant, elle élargit son influence en misant sur un plus grand nombre d'entreprises et en favorisant un partenariat avec le secteur privé, dans le cadre d'une nouvelle économie mixte (dans l'ancienne, les formes privées et publiques étaient séparées).

⁹ Ces études de cas ne se limitent pas au discours puisqu'elles supposent une analyse des conventions collectives et une observation en entreprise. La plupart des monographies utilisent la grille d'analyse mise au point par Paul-André Lapointe (1993).

Tableau 7 : les modèles de modernisation des entreprises

Dimension institutionnelle Dimension organisationnelle	Règles collectives et exclusion	Dissolution ou affaiblissement des règles coll.	Règles collectives Inclusion Participation
Déqualification	(1) <u>Fordisme</u> et taylorisme	(3) <u>Néo-fordisme</u> USA Segmentation Dualisme	(5) <u>Taylorisme</u> <u>social-démocrate</u> ou coopératif
	ONTARIO		
Requalification Innovations organisationnelles et technologiques	(2) <u>Fordisme renouvelé</u> Sécurité d'emploi et flexibilité	(4) <u>Californien</u> Individualisation des salaires et de l'emploi	(6) <u>Démocratie salariale</u> Participation négociée (comités paritaires)
		QUEBEC PATERNALISME PARTENARIAT	

Source: Bélanger et Lévesque, 1992 a: 75

(Modèles d'entreprise)

Toutes ces formes d'entreprises sont présentes au Québec, mais nos recherches tendent à montrer que les deux formes considérées comme les plus innovantes font place à la participation des travailleurs, soit la configuration misant sur la participation individualisée, dite californienne, et celle misant sur la participation négociée, dite démocratie salariale. La première repose sur des entrepreneurs charismatiques ouverts à la participation, mais dans un cadre dominé par le paternalisme et un fort enracinement dans la collectivité locale (ex. Cascade). La seconde configuration fait également place à la participation, mais dans un cadre reposant sur le partenariat et la négociation (ex. dans le secteur des pâtes et papiers où l'on retrouve souvent des comités paritaires). En somme, la coopération et la flexibilité qu'on peut observer dans la plupart des entreprises innovantes sont "pauvres ou riches, selon qu'elles s'accompagnent de formation, de requalification, d'autonomie, de responsabilité qui à la limite conduisent à de nouvelles configurations des métiers" (Grant, Bélanger, Lévesque 1997: 25). Nous n'insistons pas outre mesure sur cette typologie étant donné que nous l'avons fait ailleurs à plusieurs occasions (Grant, Bélanger et Lévesque, 1997; Bélanger, Grant et Lévesque, 1994; Bélanger et Lévesque, 1992c). Indiquons toutefois que les innovations sociales dans les entreprises ne semblent pas se diffuser aussi largement et rapidement qu'on pourrait s'y attendre en raison entre autres d'une absence de compromis pour des changements institutionnels qui leur seraient favorables comme en témoigne la difficulté de modifier en conséquence le code du travail (Bélanger, Lapointe et Lévesque, 2000).

Enfin, le cas québécois se distinguerait du cas ontarien. Les configurations apparemment les plus courantes en Ontario ne seraient ni celle du partenariat, ni celle du paternalisme, mais celles de l'affrontement présent aussi bien dans le modèle fordiste que dans le modèle néolibéral. D'une part, la forte proportion de filiales américaines semble influencer sur les stratégies patronales plus marquées par le néolibéralisme. D'autre part, les grands syndicats canadiens favorisent la stratégie de l'affrontement et refusent aussi bien le partenariat avec le secteur privé que leur implication dans des fonds de travailleurs. D'où leur critique virulente de fonds de travailleurs comme celui de la FTQ (CAW, 1999). Par ailleurs, l'Ontario avec un taux de syndicalisation moins important que celui du Québec (28% versus 39%) mais beaucoup plus important que celui des États-Unis (14%) se distingue de nos voisins du sud où le modèle néolibéral domine dans les relations de travail. Dans un cas comme dans l'autre, la différence est donnée entre autres les stratégies des divers acteurs sociaux et une structure industrielle où prédomine le secteur financier .

2. 3 Le système des services collectifs et la reconfiguration de l'État providence

Les recherches sur les CLSC que nous avons réalisées au milieu des années 1980, sont à l'origine de la problématique du CRISES. Ces recherches ont permis de voir comment les institutions offrant des services collectifs ne pouvaient être appréhendées que sous l'angle des rapports de travail. Il était apparu entre autres que les rapports aux usagers y étaient aussi déterminants que les rapports de travail, notamment pour la définition des programmes et services (Bélanger et Lévesque, 1986; Bélanger, Lévesque et Plamondon, 1987; Bélanger et Lévesque, 1990 et 1988). Toutefois, ce n'est que plus récemment que les rapports de consommation sont devenus pour le CRISES un axe de recherche aussi important que celui du travail et des entreprises. De même, si l'intérêt pour l'économie sociale était présent depuis fort longtemps (Lévesque, 1985 et 1982), les recherches portaient plutôt sur les coopératives que sur les OBNL évoluant dans le domaine des services aux personnes. Au cours des dernières années, les recherches sur l'économie sociale et la reconfiguration de l'État providence se sont multipliées comme en témoigne une recension récente des écrits sur la question (Jetté, Lévesque, Mager et Vaillancourt, 2000). Ces préoccupations ont été également portées par des collègues provenant des départements de travail social, notamment les recherches initiées par le Laboratoire de recherches sur les politiques et pratiques sociales (LAREPPS¹⁰).

¹⁰ Le laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) qui a son siège social au département de travail social (UQAM), est dirigé par Yves Vaillancourt. Les recherches les plus importantes sont réalisées dans le cadre d'une équipe du CQRS ("Économie sociale, santé et bien-être") que dirige Yves Vaillancourt. Cette équipe s'inscrit dans le CRISES tant par sa problématique que par la majorité des chercheurs québécois qui y sont mobilisés.

TABLEAU 8 : DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, SERVICES COLLECTIFS ET ÉCONOMIE SOCIALE (3^{ième} chantier)

Reconfiguration de l'État providence	Vaillancourt et Laville, 1999; Jetté, Lévesque, Mager et Vaillancourt, 2000
Économie sociale et développement social	Les services de proximité : les Centres de la petite enfance, l'Aide à domicile, etc. Le logement communautaire et social (M. Bouchard et alii) L'insertion et l'emploi (Comeau, Favreau et alii)
Économie sociale et développement économique communautaire	Les gouvernances locales (CDEC, CDC, CLD, etc) (Favreau, Mendell, Lévesque) Économie sociale et développement communautaire La microfinance et les fonds communautaires Le modèle québécois d'économie sociale (Lévesque et Ninacs, 2000; Favreau et Vaillancourt, 2000; D'amours et Malo, 1999; Lévesque et Malo, 1992)
Services sociaux et de santé	Les services de santé , les centres hospitaliers, les CLSC et l'économie sociale (Bélanger, Lapointe, et alii).

2.3.1 Crise et reconfiguration de l'État providence

Dans le domaine social, la Révolution tranquille des années 1960 et la réforme Castonguay des années 1970 ont amené un progrès indéniable. La modernisation du système d'éducation et des services sociaux et de santé a signifié un accroissement considérable de l'intervention de l'État sur le plan du financement, de la régulation et de la dispensation des services. Ces services sont devenus davantage accessibles et gratuits dans l'ensemble de la société québécoise. Toutefois, l'organisation des services devenus plus universels s'est déployée selon un rapport avec les citoyens comparables à celui que l'on retrouve dans la très grande entreprise de l'époque, c'est-à-dire un rapport hiérarchique et bureaucratique. De plus, dans le domaine de la santé et des services sociaux, les réformes des années 1960 et 1970, en dépit de leurs effets positifs, entretenaient un net penchant pour l'hospitalocentrisme: plus de services de santé et de bien-être devenaient accessibles et gratuits, mais à condition d'être consommés dans les centres hospitaliers et dans les centres de services sociaux plutôt que dans les milieux de vie naturel des personnes aux prises avec des problèmes de santé et de bien-être. De même, les solidarités communautaires, la prévention et les déterminants sociaux de la santé et du bien-être sont demeurés négligés par les autorités publiques jusqu'à tout récemment (Bélanger et Lévesque, 1992; Lévesque, Bourque et Vaillancourt, 1999).

Sur l'État Providence et les services collectifs, les recherches montrent que la reconfiguration peut se faire autrement que sous le mode de la privatisation et de la marchandisation (Vaillancourt, 1999 et 1996). Dans le domaine de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires, grâce à leurs luttes et à leur vigilance incessantes, ont obtenu dans le cadre de la réforme Côté-Rochon la reconnaissance de leur identité propre, un financement durable et la possibilité d'influencer l'élaboration et l'application de la politique d'évaluation les concernant. Le tableau 9 que l'on doit à Alain Noël du CRITERE montre que cette reconfiguration est différente de celle proposée par le néolibéralisme et le *Workfare State* (Noël, 1997). Cette configuration appelée « État partenaire » dépasse en quelque sorte l'universalisation par sa volonté de tenir compte des différences et de l'équité. De même, les transferts sociaux sont inscrits dans une reconnaissance de la pluri-activité et implicitement de l'économie plurielle. Enfin, ce qui nous semble le plus significatif, c'est la volonté de donner plus de pouvoir aux usagers et de reconnaître le niveau local.

Dans cette reconfiguration, la gouvernance repose sur la reconnaissance de la société civile et de la diversité des acteurs sociaux dans le cadre de compromis faisant appel à de nouvelles solidarités.

TABLEAU 9 : RECONFIGURATION DE L'ÉTAT ET POLITIQUES SOCIALES

ÉTAT PROVIDENCE (<i>Welfare State</i>)	ÉTAT NEO-LIBERAL (<i>Workfare state</i>)	ÉTAT PARTENAIRE (<i>Enabling state</i>)
Egalité, assurance	Solidarité limitée, Soutien conditionnel du revenu	Solidarité large, Intégration des transferts sociaux à la fiscalité
Universalité	Ciblage des clientèles, particularisme	Respect de la différence, multiplicité
Transferts sociaux	Développement des ressources humaines, employabilité	Parcours vers l'emploi, Pluri-activité, partage du travail, économie solidaire, économie sociale
Services sociaux	Responsabilité individuelle, contrat entre l'individu et l'État	Partage des responsabilités, pouvoir des usagers, logique de la contrepartie
Normes nationales	Décentralisation	Développement local

Source : A. Noël, 1997.

Enfin, ce contexte institutionnel serait devenu plus favorable aux expérimentations relevant de l'économie sociale que qu'à celles des entreprises manufacturières et des services marchands comme indiqué précédemment. Outre l'autonomisation du Chantier de l'économie sociale comme instance de représentation, trois séries de mesures favorables au développement de l'économie sociale découlent plus ou moins directement du Sommet socio-économique de 1996. La première mesure concerne la reconnaissance du statut de "partenaire à part entière" des acteurs de l'économie sociale pour les grands enjeux de développement et leur représentation dans les instances partenariales et dans les démarches de concertation. La seconde série de mesures concerne le financement de l'économie sociale, soit la création de fonds spécifiques de développement¹¹ et l'ouverture de certaines institutions publiques de capital de risque, y compris aux OBNL. La troisième série de mesures concerne le cadre législatif, notamment la création d'un nouveau type de coopérative, la coopérative de solidarité fondée sur le partenariat entre les travailleurs, les usagers et la communauté locale. Dans l'économie sociale, on passe donc d'une période où prédominaient l'expérimentation et les projets pilotes à une autre période où leur diffusion à l'échelle de la société devient possible (Lévesque et Mendell, 1999; Lévesque et Vaillancourt, 1998).

2.3.2 L'économie sociale : développement économique et développement social

Les chercheurs du CRISES ont réalisé de nombreuses monographies sur des organisations relevant de l'économie sociale à partir d'une grille comparable à celle utilisée pour les entreprises (Comeau, 1996). Ainsi, les entreprises d'insertion ont été l'objet de plus d'une vingtaine de monographies entre autres dans le cadre de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC)¹² En

¹¹ Relevons la création de quatre fonds réservés à l'économie sociale et les services de proximité: un Fonds pour le logement social; un Fonds d'économie sociale (FES) sous l'égide des Conseil régional de développement, un volet économie sociale provenant du Fonds de lutte contre la pauvreté (FLP), enfin le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) dont la capitalisation prévue est de 23 millions \$.

¹² La CRDC que dirige Louis Favreau, s'intéresse de façon toute particulière à l'exclusion sociale, aux réponses souvent inédites que les communautés fournissent face à la crise de l'emploi et de l'État social sans

liaison ou non avec les Corporations de développement communautaire (CDC) et les Corporations de développement économiques communautaires (CDEC), ces entreprises s'inscrivent souvent dans le cadre d'une problématique du développement local (Favreau, 1993; 1996; 1998; Comeau, Favreau, Lévesque, Mendell, 2001). Pour plusieurs travailleurs sociaux et organisations communautaires, l'insertion et le développement local ont été la porte d'entrée pour s'intéresser à l'économie sociale, à la création d'emplois et d'entreprises (Fréchette et Favreau, 1997; Favreau et Lévesque, 1993). Sur ce terrain, le partenariat avec le secteur public et le secteur privé s'est imposé comme allant de soi, même si cette rencontre ne se révèle fructueuse que lorsqu'elle fait suite à une négociation équilibrée entre les différents partenaires (Bélangier et Lévesque, 1992).

De même, une quinzaine de monographies et deux sondages sur les fonds de développement local et communautaire révèlent que ces fonds sont des instruments indispensables pour soutenir des entreprises dont le potentiel dépasse les seules ressources marchandes. En effet, ils offrent non seulement du financement mais également du soutien et du conseil. La plupart de ces fonds font également appel au partenariat aussi bien pour leur émergence que pour leur fonctionnement. S'ils relèvent de l'économie sociale du point de vue de leur mission, il est encore trop tôt pour évaluer dans quelle mesure ils contribuent à l'empowerment des collectivités concernées (Lévesque et Mendell, 2001 et 1998; Lévesque, 2000a, Lévesque, Mendell et Van Kemenade, 1996). Pour le moment, ils tentent de s'inscrire dans la planification stratégique élaborée par les instances intermédiaires que constituent les Conseils régionaux de développement (CRD) et les Centres locaux de développement (CLD). La réforme du système municipal pourrait modifier considérablement un contexte institutionnel qui demeure mouvant mais ouvert à l'économie sociale comme jamais auparavant.

Le développement social constitue également un terrain important d'expérimentation pour l'économie sociale. Les recherches ont porté entre autres sur le logement social et communautaire (Coté et Lévesque, 2001; Bouchard, 1998; Jetté, Thériault, Mathieu et Vaillancourt, 1998), et les services de proximité dont les services de l'aide à domicile (Vaillancourt et Jetté, 1997; Vaillancourt, 1996). La plupart des expérimentations analysées ont surgi soit pour répondre à de nouveaux besoins non satisfaits par l'État-providence comme cela est manifeste pour les services de garde, soit comme alternative à des services définis sans grande considération des usagers et des professionnel·les impliqué·e·s comme ce fut le cas dans le domaine de la santé et des services sociaux (Lévesque et Vaillancourt, 1998). Si les études identifient plusieurs dangers réels dont celui de l'instrumentalisation par le marché pour les expérimentations sur le terrain du développement économique ou par l'État pour les expérimentations sur le terrain du développement social, elles révèlent néanmoins des réussites indéniables comme c'est le cas du développement économique communautaire et du logement social et communautaire. Ici comme ailleurs, seule une analyse minutieuse des innovations organisationnelles et institutionnelles permet de distinguer ce qui relève du paternalisme et de la sous-traitance de ce qui s'inscrit dans la logique du partenariat et de la démocratisation (Lamoureux, 1994).

Enfin, il faut ici rappeler que l'économie sociale ne se limite pas aux services collectifs et de proximité puisqu'elle est également présente dans la production de biens et de services marchands. Dans ce cas, elle est directement en interface non plus avec l'État, mais avec le marché dont elle doit relever le défi. Dans la mesure où un modèle de développement reconnaît la pluralité des formes économiques, l'économie sociale peut s'épanouir comme nous l'avons suggéré dans la section 2 de ce chapitre. À nouveau, il faut reconnaître que la place de l'économie sociale dans une

négliger les politiques publiques afférentes (ex. les politiques de l'emploi et de développement local et régional). D'où son inscription, par sa problématique et ses membres, dans le CRISES.

société varie selon les modèles de développement. Dans le modèle néolibéral, elle représente la plupart du temps une « économie de misère » dans la production et des « services de bas de gamme » dans le domaine des services collectifs. Dans le cas du modèle misant sur le partenariat, elle est désenclavée pour être en interaction aussi bien avec les services étatiques qu'avec les entreprises du secteur capitaliste. En répondant aux exigences du modèle partenarial, l'économie sociale au Québec affiche les traits suivants, soit

- une économie sociale répondant aussi bien aux besoins des démunis qu'aux aspirations citoyenne de démocratisation;
- une reconnaissance, par tous les acteurs sociaux, de son potentiel aussi bien dans le développement social que dans le développement économique;
- une économie sociale faisant partie de plein droit de l'ensemble de l'économie et des services collectifs;
- une stratégie de développement relativement cohérente au moins pour certains secteurs, stratégie qui allie aide gouvernementale de nature financière et technique avec le maintien de l'autonomie de ces entreprises et organisations (équilibre toujours précaire);
- des regroupements sectoriels et intersectoriels combinés à des instances de gouvernance locale du type des CLD, CDEC, CDC et SADC qui favorisent la mise en perspectives des intérêts privés et collectif dans une visée d'intérêt général;
- de nombreuses passerelles entre les diverses générations d'économie sociale même s'il existe des tensions quant au monopole de la représentation des diverses composantes;
- une diversité de formes d'institutionnalisation dont certaines favorables à des expériences dites pilotes (Lévesque et Ninacs, 2000).

CONCLUSION

Les recherches du CRISES que nous avons examinées, tendent à montrer que le nouveau modèle québécois en émergence est différent aussi bien du modèle de la révolution tranquille que de celui mis de l'avant par le néolibéralisme. Dans un premier temps, ces recherches qui portaient non sur le modèle de développement comme tel mais sur certaines de ces composantes, nous ont fourni de nombreux indices quant à la pertinence de cette hypothèse. Dans un deuxième temps, la mise en perspective de ces recherches nous a permis de dégager certains des traits d'une telle configuration, soit le fait qu'elle repose sur la concertation et sur le partenariat, sur une nouvelle économie mixte voire plurielle, sur une gouvernance faisant appel à la société civile, sur une inscription dans la mondialisation de pair avec un nationalisme économique. Il est apparu également que cette configuration est présente à la fois sur le terrain de la production de biens et des politiques industrielles et sur celui des services collectifs et de la reconfiguration de l'État-providence. Enfin, comme modèle en émergence, la configuration partenariale est insuffisamment institutionnalisée de sorte que les retours en arrière ou plus probablement les fuites vers l'avant sont toujours du domaine du possible : d'une part, plusieurs institutions relèvent encore du « modèle québécois première manière » (de la révolution tranquille); d'autre part, le laisser-faire est considéré comme éminemment désirable par certains acteurs qui n'osent l'avouer. Dans cette visée, nous identifierons maintenant quelques-uns des enjeux que soulève la question du modèle québécois, notamment sa version partenariale.

Un des enjeux de ce modèle en émergence provient de sa faible **explicitation** au plan politique et des stratégies, notamment de la part des dirigeants des grandes entreprises collectives et des hommes politiques. Sous cet angle, les pratiques innovantes sur le terrain sont souvent en avance sur le discours des acteurs sociaux. Cela devrait nous préoccuper comme devrait l'être le musicien se contentant de jouer de la musique par oreille tout en prétendant s'imposer dans le domaine. En effet, les innovations sociales ne peuvent se diffuser à l'échelle de la société sans une vision ou un paradigme qui laisse entrevoir comment elles peuvent former système et se renforcer ainsi les unes et les autres. Chose certaine, les tenants de l'ancien paradigme s'en remettent à la seule dénonciation du néolibéralisme. Mais, se limiter à opposer révolution tranquille et néolibéralisme risque de nous entraîner dans un débat stérile autour de deux positions irréductibles : plus de marché versus plus d'État (Paquet, 1999: 127 sq). Ces deux positions supposent que le modèle de la révolution tranquille est encore présent: dans un cas, on cherche à le maintenir; dans l'autre, à le détruire. Si notre analyse est correcte, le débat doit se faire non pas entre deux mais bien trois positions. Une première qui met l'accent sur la continuité avec le modèle de la révolution tranquille et qui nous oriente vers la seule défense des acquis. Une seconde qui consiste à le modifier de manière néolibérale, c'est-à-dire en donnant plus de place au marché. Une troisième qui consiste à le modifier d'une manière solidaire, c'est-à-dire en donnant plus de place à la société civile et au partenariat comme nous l'avons observées dans nos recherches.

Un deuxième enjeu lié étroitement au premier est celui de la **démocratie**. En effet, l'explicitation du modèle en émergence suppose le débat et la délibération dans le cadre non seulement des divers partis politiques mais également de la société civile. En effet, les divers acteurs collectifs, notamment les syndicats, les groupes de femmes, les groupes communautaires et les associations, doivent également être parties prenantes de ce débat en constituant autant d'espaces publics et en favorisant des confrontations d'intérêts collectifs dans le cadre de la concertation à l'échelle nationale et des diverses instances intermédiaires. Certaines analyses mettent en lumière les dangers d'une « citoyenneté incorporée » où la place accordée aux entreprises risque d'entraîner une privatisation de la citoyenneté au détriment des individus (Duchastel, 2001). Ces dangers sont bien réels surtout si les acteurs sociaux ne cherchent pas à inscrire leurs intérêts collectifs dans la visée

de l'intérêt général. Cela dit, ces dangers sont également présents dans des régimes libéraux comme celui des États-Unis. Pour notre part, nous sommes enclin à nous inspirer de politologues allemands et suédois qui prennent acte des limites de la démocratie libérale pour la compléter par une démocratie dite sociale (Schmitter, 1992; Offe, 1997). Sous cet angle, l'intérêt général ne se réduit pas à la somme des intérêts individuels puisqu'on suppose qu'une société est également composée de groupes sociaux et d'appartenances collectives diverses. Dès lors, la démocratie dispose de deux jambes pour avancer :

- celle de la **démocratie représentative** qui permet aux individus de s'exprimer par le vote pour des partis politiques qui se donnent des programmes politiques;
- celle de la **démocratie sociale** qui permet à des acteurs sociaux porteurs d'intérêts collectifs de dégager un intérêt général, laissant par ailleurs aux représentants élus le soin de lui donner la légitimité requise dans un État de droit.

Si l'on veut que la configuration partenariale ne sombre pas dans une privatisation de la citoyenneté, il faut prendre au sérieux la démocratie sociale et investir lourdement dans la délibération (ce qui suppose une grande transparence) pour construire des intérêts collectifs qui ne soient pas des intérêts particuliers déguisés et pour confronter ces intérêts collectifs entre eux de manière à dégager des compromis allant dans le sens de l'intérêt général (Thériault, 1996; Monnier et Thiry, 1997). Ce faisant, le modèle québécois constituerait une bonne porte d'entrée pour débattre du projet de société et donner un contenu précis à ce que doit être l'intérêt général à l'ère de la mondialisation. Cette voie n'est pas celle de la facilité puisque le partenariat et la concertation ne font pas disparaître par enchantement les conflits entre les acteurs sociaux, même si la mondialisation crée souvent les conditions pour un "patriotisme d'entreprise" et pour un nationalisme économique (il faut également s'en méfier). Toutefois, cette voie offre l'avantage de circonscrire un espace plus large d'interactions sur des terrains où ces mêmes acteurs étaient jusqu'ici faiblement engagés comme en témoigne l'engagement des syndicats québécois sur le terrain du développement économique à travers entre autres les fonds de travailleurs .

Un troisième enjeu pour un nouveau modèle québécois concerne la capacité de la société québécoise à faire en sorte que les minorités ethniques puissent faire valoir leur point de vue dans ce débat. Cet enjeu est de première importance en ce début du XXI^e siècle. On peut supposer que la volonté d'ouverture sur le monde offre une porte d'entrée nouvelle pour l'intégration de ces minorités et des groupes d'exclus au plan de la citoyenneté active. Comme le montre bien une thèse récente sur la politique d'intégration des minorités ethniques dans les caisses populaires Desjardins, c'est moins en multipliant les « caisses ethniques » qu'une intégration doit être pensée qu'en procédant à une ouverture de l'ensemble des caisses aux minorités ethniques tant au niveau des services que du personnel de direction (Beeraj, 2000). L'effort d'adaptation doit être consenti non seulement par les nouveaux arrivants mais également par ceux qui sont dans la position d'accueillir. Si ce défi est relevé, il en résultera un enrichissement collectif qui dépasse manifestement aussi bien les stratégies d'assimilation que celle de repli sur soi. Une approche intégrationniste misant sur l'adaptation réciproque des minorités et de la majorité représente donc une formule exemplaire du point de vue des valeurs et une formule optimale du point de vue des résultats (une formule gagnant-gagnant). Pour y arriver, les diverses parties doivent faire des compromis quant aux aspirations et intérêts immédiats de leur groupe ethnique. Par conséquent, les promoteurs d'un nouveau modèle québécois ne peuvent ignorer les ambivalences des québécois sur les rapports du Québec avec le reste du Canada (Létourneau, 2000). Dans cette visée, il faudrait poursuivre et élargir la recherche pour voir comment les politiques fédérales favorisent ou non l'émergence d'une configuration partenariale .

Enfin, **la performance du modèle québécois** représente un enjeu qui ne peut être occulté, même si nos recherches visaient d'avantage à caractériser ce modèle qu'à le comparer aux autres. En plus

d'en montrer la spécificité par rapport aux modèles des périodes antérieures, il faut pouvoir comparer le modèle québécois aux autres modèles nationaux tant du point de vue de la spécificité que de la performance économique. L'évaluation et la comparaison internationale des expérimentations en termes de modèle de développement représentent deux domaines de recherches dans lesquelles les chercheurs du CRISES comptent investir dans les années à venir¹³. Pour le moment, il faut s'en remettre en grande partie aux recherches d'autres chercheurs¹⁴ même si ces derniers ont accordé beaucoup moins d'attention que nous sur les expérimentations et les innovations sociales. En ce qui concerne la comparaison Québec-Ontario, les analyses comparatives prêtent souvent à controverse (et cela sans remettre en question la rigueur de ces recherches). Ainsi, certains défavorables au modèle de la révolution tranquille expliquent la moins bonne performance économique du Québec comparativement à l'Ontario par la trop grande présence de l'État dans l'économie et la trop grande influence des acteurs sociaux dans la prise décision politique (Migué, 1999; Paquet, 1999; Raynauld et Raynauld, 1999). D'autres favorables au modèle québécois, répliquent que le Québec a comblé la moitié de son retard avec l'Ontario au cours de quarante dernières années (Fortin, 2000), qu'un redressement de l'emploi s'est opéré depuis 1996 (Bellemare, 2000), que Montréal a réalisé une reconversion industrielle remarquable vers la nouvelle économie. De plus, là où le retard du Québec est manifeste, ce dernier est expliqué par des raisons externes au modèle, telle la forte présence du secteur automobile en Ontario ou encore les mesures du gouvernement fédéral en faveur cette province, notamment dans le soutien de la recherche-développement (Charest, 2000; Sharpe, 2000).

Pour notre part, il nous semble que l'évaluation de la performance d'une configuration « nationale » comme celle du Québec suppose d'élargir le champ de l'analyse pour y inclure d'autres dimensions que celles centrées exclusivement sur l'activité économique, telles celles relevant du développement durable et de la qualité de vie. C'est ce que suggère Francisco Vergara lorsqu'il questionne la supériorité du modèle néolibéral (ou anglo-saxon) par rapport au modèle social-démocrate. « Selon une opinion très répandue, écrit-il, le modèle néolibéral serait le plus efficient du point de vue économique. Mais, compte tenu du fait qu'il engendre beaucoup d'inégalités, il serait préférable d'opter pour un modèle moins performant mais plus juste » De plus, il ajoute : « même du point de vue exclusivement économique, il n'est pas évident que le modèle anglo-saxon soit plus efficace » (Vergara, 2000 : 66). Ces derniers commentaires nous ramènent au point de départ de ce texte, soit la nécessité de bien identifier le cadre théorique présidant alors à l'analyse et de ne pas oublier que le choix de ce cadre est fortement orienté par les valeurs du chercheur. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il ne saurait être question de faire l'économie de la rigueur et de la cohérence qu'exige toute approche théorique digne de ce nom.

¹³ Dans le domaine des politiques sociales, notre collègue Yves Vaillancourt a constitué un réseau de chercheurs à l'échelle du Canada. Dans le cadre de l'ARUC en économie sociale, Jacques Boucher et Marguerite Mendell coordonnent les recherches d'un chantier sur les comparaisons internationales alors que Jean Carrière et Juan-Luis Klein en font autant pour l'évaluation sociale.

¹⁴ Voir entre autres les recherches de C. Deblock et D. Brunelle, co-directeurs du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (UQAM).

BIBLIOGRAPHIE

BEAUCHAMP, M. et B. LÉVESQUE (1993), "La modernisation sociale du Mouvement Desjardins: le discours des dirigeants (1970-1992), in **Coopératives et Développement**, Vol. 24 no 2 (1992-1993), pp. 119-126.

BEERAJ, C. (2000) **L'adaptation du Mouvement des Caisses Desjardins à la pluralité ethnique**, Québec, Département de science politique (Université Laval), 383 p.

BÉLANGER, P. R., J. BOUCHER et B. LÉVESQUE (1994), «L'économie solidaire au Québec : la question du modèle de développement», dans J.-L. Laville (dir.), **L'Économie solidaire, Une perspective internationale**, Paris, Desclée de Brouwer, p. 141-175.

BÉLANGER, P. R., M. GRANT et B. LÉVESQUE (dir.) (1994), **La modernisation sociale des entreprises**, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 320 p.

BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1995), «La modernité par les particularismes. Le modèle québécois de développement économique», dans J.-P. Dupuis (dir.), **Le modèle québécois de développement économique**, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, 115-131.

BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1992a), «Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat», dans G. Daigle et G. Rocher (dir.), **Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis**, Montréal, PUM, p. 713-747.

BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1992b), «Éléments théoriques pour une sociologie de l'entreprise : des classiques aux néo-classiques», **Cahiers de recherche sociologique**, no 18-19, p. 55-92.

LÉVESQUE, Benoît et Paul R. BÉLANGER (1992c), Amérique du Nord: la participation contre la représentation?, **Travail**, Paris, No 24 (1991-1992), pp. 71-91.

BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1991), «La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique», *Cahiers de recherche sociologique*, no 17, p. 17-52.

BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1990), "Le système de santé et de services sociaux au Québec: Crise des relations de travail et du mode de consommation" in **Sociologie du travail**, Paris, no 2, pp. 231-244.

BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1988), "Une forme mouvementée de gestion du social", **Revue internationale d'action communautaire**, 19/59, p.49-64.

BÉLANGER, P. R., P.-A. LAPOINTE et B. LÉVESQUE, 1998, **Innovations organisationnelles et blocages institutionnels dans les entreprises québécoises**. Cahiers du CRISES, 9809, 43 p.

BÉLANGER, P. R., LÉVESQUE, B. et M. PLAMONDON, **Flexibilité du travail et demande sociale dans les Centres locaux de services communautaires**, Québec, Les Publications du Québec, 1987, 277 p.

BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1986), **La bureaucratie contre la participation. Le CLSC de Berthier**, Montréal, Département de sociologie, 186 p.

BELLEMARE, D. (2000), « La visage de l'emploi. Depuis 1996, un redressement fragile en matière de création d'emplois » **La Minute de l'emploi**, Vol. 3, no 8, pp.7-8

- BELLEMARE, G. "Entretien. " Les réorganisations du travail dans le secteur public". **Enjeux. Revue du SPGQ**, mai-juin, p. 32-34.
- BELLEMARE, G. 1998. **Les clients : des acteurs du système de relations industrielles ?** , Cahiers du CRISES, no 9811, 25p.
- BOLTANSKI, L. et E. CHIAPELLO (1999) **Le nouvel esprit du capitalisme**, Paris, Éditions Gallimard, 817 p.
- BOLTANSKI, L. et L. THEVENOT (1991), **De la justification. Les économies de la grandeur**, Paris, Gallimard.
- BOUCHARD, M. LÉVESQUE, B. et G. L. BOURQUE (2001), « L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général », in **Cahiers de recherche sociologique**, Mars 2001
- BOUCHARD, M. et M. GAGNON, (1998), **L'habilitation dans les organisations coopératives. Cinq cas de gestion de coopératives d'habitation**, Ottawa, Documents de recherche de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, 67 pages.
- BOUCHARD, M. et L. CHAGNON, (1998), "Le développement des communautés locales à la croisée des partenariats", **Économie et Solidarités**, vol. 29, no 2, 1998, pp.42-50
- BOUCHER, J. L., "Développement intégré: conjuguer l'activité économique et la mobilisation sociale", **Économie et Solidarités**, vol. 29, no 2, 1999, 76-86 (paru aussi dans **Économie et Humanisme**, no 346)
- BOUCHER, J. (1998), « La CSN et la modernisation sociale des entreprises », Y. BÉLANGER et R. COMEAU (dir.), **La CSN : 75 ans d'action syndicale et sociale**, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 218-227.
- BOUCHER, J. (1994), **Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises (1970-1992)**, Montréal, Thèse de doctorat (département de sociologie, UQAM), 283 p.
- BOUCHER, J. (1992), « Les syndicats : de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle », G. DAIGLE (dir.), **Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis**, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp. 107-136.
- BOUCHER, J. L. et L. FAVREAU (1997), "Néolibéralisme et redéfinition des mouvements sociaux: quelques paramètres", dans J.-L. Klein, P.-A. TREMBLAY et H. DIONNE (dir.), **Au delà du néolibéralisme: quel rôle pour les mouvements sociaux?**, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997, pp. 125-134.
- BOUCHER, J. et L. FAVREAU (1992), "L'évolution du discours de la SCN sur les stratégies syndicales" (1970-1990), in P.R. BÉLANGER, M. GRANT et B. LÉVESQUE (dir.), **Modernisation sociale des entreprises**, Montréal, PUM, pp.
- BOUCHER, J. L. et C. Jetté (1998), "Le syndicalisme dans le secteur de la santé et les services sociaux du Québec: entre le centralisme et l'implication participante", dans C. Bernier, R. Bourque (dir.), **Regards croisés sur la formation professionnelle et les relations professionnelles en Europe et au Québec**, Sainte-Foy, Université Laval, Département des relations industrielles, 1998, pp.175-190.
- BOULIANNE, M. 2000. "Agriculture urbaine et développement : l'expérience mexicaine". **Nouvelles pratiques sociales**, 13, (1), printemps 2000.
- BOURQUE, G. L. (2000), **Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement**. Québec, Presses de l'Université du Québec, 236 p.

BOURQUE, G. L. (sous la dir. de B. Lévesque)(1998). **Politique et modernisation industrielle: le modèle québécois de développement sous les libéraux**, 1985-1994. Thèse de doctorat, Département de sociologie, UQAM, mai 1998..

BOURQUE G. L. et B. LÉVESQUE. 1999. **Le modèle québécois en question**. Montréal, Cahiers du CRISES (no 9910), 1999, 42 p.

BOYER, R. (1999), « La politique à l'ère de la mondialisation et de la finance: le point sur quelques recherches régulationnistes », **L'Année de la régulation**, vol. 3, pp. 13-75.

BOYER, R. (1995), «Vers une théorie originale des institutions économique», dans R. BOYER et Y. SAILLARD (dir.), **Théorie de la régulation, l'état des savoirs**, Paris, Éditions La Découverte, p. 530-538.

BOYER, R. (1986), **La théorie de la régulation: une analyse critique**, Paris, La Découverte.

BOYER, R. et M. FREYSSSENTET (2000), **Les modèles productifs**, Paris, La Découverte, 122 p.

BRETON, G. et C. LEVASSEUR (1990), « État, rapport salarial et compromis institutionnalisé », G. Boismenu et D. Drache (dir.), **Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne**, Montréal, Méridien, 1990, pp. 71-98.

BRUNELLE, D., BÉLANGER, Y. et C. DEBLOCK (1999), « L'intégration économique continentale et ses effets sur les gouvernement infra-étatiques : de l'ALE à l'ALENA et au-delà », **Cahiers de recherche sociologique**, No 32, p. 85-118.

CASTONGUAY, C. (1999a). "Le modèle québécois. Pouvons-nous rester dans la course avec un vieux modèle ?", **La Presse**, 3 mars 1999, B3.

CASTONGUAY, C. (1999b). "Vaut-il mieux être pauvre que riche ? Même la gauche québécoise commence à s'interroger sur le modèle québécois", **La Presse**, 26 mai 1999, B3.

CASTONGUAY, C. (1999c). "Le Québec sera-t-il encore une fois le dernier ?", **La Presse**, 21 août 1999, B3.

CHAREST, J. (2000), « Le retard historique du Québec », **La Minute de l'emploi**, Vol. 3, no 8, pp.2-3

CHAREST, J. (1999), « Articulation institutionnelle et orientations du système de formation professionnelle au Québec », **Relations industrielles**, Vol. 54 no 3, pp. 439-468.

CHAREST, J. (1998), **Emploi et institutions : l'expérience de la concertation sectorielle au Canada et au Québec** », in D.G. TREMBLAY (dir.), **Objectif plein emploi. Le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale**, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 232-253.

CHAYER, M.. (Sous la dir. de P.-A. Lapointe) (2000). **L'impact sur la restructuration des soins de santé sur l'organisation du travail du personnel infirmier**. Département de relations industrielles, Université Laval,.

COLIN, I. (Sous la dir. de M. Bouchard) (1999). **L'intercoopération et le partenariat comme modalités de développement coopératif. Le cas de la Fédération des coopératives funéraires du Québec**. Département des sciences administratives, UQAM.

COMEAU, Y. (1999), **Le Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec**, Montréal, **Cahiers du CRISES**, no ES9912, 20 p.

COMEAU, Y. (1996), **Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale**, Montréal, Cahiers du CRISES no 9605, 13 p.

- COMEAU, Y., FAVREAU, L., LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (2001), **Emploi, économie sociale, développement local**, Québec, Presses de l'Université du Québec, 336 p.
- COMEAU, Y. et L. GAUDREAU 2000, **La mobilisation des personnes sans emploi. Rapport d'une enquête conscientisante à Québec**, Québec, Université Laval, 106 p.
- COMEAU, Y. et L. LACOMBE (1998), **Monographie et évaluation du Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec (CRÉECQ) (1993-1998)**, CRÉECQ et Université Laval, 108 p.
- COMEAU, Y. et B. LÉVESQUE (1993), « Workers' Financial Participation in the Property of Enterprise in Quebec », **Economic and Industrial Democracy**, Vol. 14 no 2, pp. 233-250.
- COTE, D. et B. LÉVESQUE (2001), **L'impact socio-économique des coopératives d'habitation des régions de Montréal, de Laval et de la Montérégie**, Montréal, CDR de Montréal, 29 p.
- CRISES (1995 à 2000), **Rapport annuel**, Montréal, 1995 à 2000.
- CROUCH, C. et W. STREECK (dir.) (1996), **Les capitalismes en Europe**, Paris, La Découverte, 275 p.
- DEBLOCK, C. et D. ETHIER (dir.) (1993), **Mondialisation et régionalisation**, Québec, Presses de l'Université du Québec, 386 p.
- DOSI, G. (1991), « Perspective on Evolutionary Theory », in **Science and Public Policy**, vol. 18, no 6, pp. 353-369.
- DUCHASTEL, J. (2000), « De l'universel au particulier. De l'individu citoyen au citoyen incorporé », Y. BOISVERT, J. HAMEL et M. MOLGAT (Sous la dir.), **Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation**, Montréal, Liber, pp. 36-52.
- DUPUIS, J.-P. (Sous la dir.) (1995), **Le modèle québécois de développement économique**. Québec, Presses Inter Universitaires, 184 p.
- FAVREAU, L. 1999. "Économie sociale et mondialisation : une perspective globale", DEFOURNY, J. P. DEVELTERE et B. FONTENEAU (dir.), **L'économie sociale au Nord et au Sud**, Éd. De Boeck Université, Paris/Bruxelles, p.241 à 256.
- FAVREAU, L. (1997), **L'économie sociale mise en perspective: renouvellement au Nord, émergence au Sud**, Cahier #7 de la Chaire de recherche en développement communautaire, UQAH, Hull, 40 pages.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1996), **Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention**, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996, 230 p.
- FAVREAU, L. (1998), « Québec. L'insertion conjugée avec le développement économique communautaire », in J. DEFOURNY, L. FAVREAU et J.-L. FAVREAU (dir.), **Insertion et nouvelle économie sociale**. Un bilan international, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 159-182.
- FAVREAU, L. (1994), « L'économie solidaire à l'américaine: le développement économique communautaire », J.-L. LAVILLE (dir.), **L'économie solidaire. Une perspective internationale**, Paris, Desclée de Brouwer, pp.95-140.
- FAVREAU, L. LÉVESQUE, B., (Sous la dir.) **Les Coopératives Jeunes de Services: évaluation d'une entreprise d'insertion sociale**. Montréal, (Cahier de la Chaire de coopération Guy-Bernier, UQAM), 1991, 51 p.
- FORGUES, É. (1998) **La culture d'entreprise et l'économie francophone**, Montréal, Thèse de doctorat (Département de sociologie, Université de Montréal) (Sous la direction de Jacques Hamel).

FORTIN, Pierre (2000), « Le Québec a comblé la moitié de son retard sur l'Ontario », **Le Devoir**, 27 mars 2000.

FREEMAN, C. (1991), « Innovation, change of techno-economic paradigm and biological analogies in economics », **Revue économique**, no 2 mars 1991.

GENDRON, C. (Sous la dir. de B. Lévesque et P. R. Bélanger). " **Éthique et développement économique : le discours des dirigeants sur la société et l'environnement** ". Département de sociologie, UQAM. 2000.

GRANT, M. 1999. " Propriété ouvrière et modernisation sociale des entreprises : le cas du Fonds de solidarité de la FTQ". Sous la direction de P.-A. LAPOINTE, R. PAQUET, D. VEILLEUX et T. WAGAR, **La transformation des institutions dans la régulation des rapports de travail**, Sélection de textes du 35^{ème} congrès de l'Association canadienne des relations industrielles, p. 159-173.

GRANT, M. (1997), **Shifting From Traditional to Mutual Gains Bargaining**, Kingston, IRC Press, Queen's University, 1997, 18 pages.

GRANT, M., BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1997), **Nouvelles formes d'organisation du travail, Études de cas et analyses comparatives**, Paris et Montréal, L'Harmattan 1997, 332 p.

GRANT, M. et B., LÉVESQUE (1997), "Aperçu des principales transformations des rapports de travail dans les entreprises: le cas québécois", in GRANT, M., BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (Sous la dir. de). **Nouvelles formes d'organisation du travail**, Paris et Montréal, Éd. L'Harmattan, 1997, pp. 221-277.

GRIGNON, M. (sous la direction de B. Lévesque et de P. R. Bélanger). **Les politiques patronales de modernisation des entreprises: le cas de l'AMQ**. Montréal, Département de sociologie, UQAM. 1997, 161 p.

HAMEL, J. 1999. "Les partis pris méthodologiques de Pierre Bourdieu et d'Alain Touraine". **La Pensée**, no 317, p. 69-86, Paris.

HAMEL, J. 1998. **Étude de cas et sciences sociales**, Paris, l'Harmattan, 1998, 128 pages.

HAMEL, J. 1998a. "Défense et illustration de la méthode de cas en sociologie et en anthropologie. Quelques notes et rappels", **Cahiers internationaux de sociologie**, vol. CIV, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 121-138.

HAMEL, J. et B. ELLEFSEN. 2000. "L'insertion professionnelle et sociale des jeunes". Dans M. GAUTHIER (dir.), **Les jeunes et le Sommet, un point de vue sociologique**, document de l'Observatoire Jeunes et société).

HAMEL, J. ELLEFSEN, B. et M. WILKINS, "La citoyenneté et les jeunes". **Sociologie et sociétés**, vol. 30, no 2, p. 89-99, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

HAMEL, J., ELLEFSEN, B. et M. WILKINS, 1999. "Les jeunes et la sociologie de langue française au Canada. Un bilan", dans Madeleine Gauthier et Diane Mouktar (dir.), **La sociologie de la jeunesse au Québec et au Canada**, 25 pages, Québec et Paris, PUL et l'Harmattan.

HARRISSON, D. (1999). "Confiance identitaire, confiance cognitive et processus d'innovation", dans C. THUDEROZ, V. MANGEMANTIN et D. HARRISSON (1999), **La confiance. Approches économiques et sociologiques**, Gaëtan Morin Éditeur Europe, Paris: pp.210-236.

HARRISSON, D. (1999a). " Gestion intégrale de la Qualité: univers des acteurs et contexte d'innovation" **Labour/Le Travail**, vol. 43 (Printemps 1999), 147-169.

HARRISSON, D. (1997), "Partenariat et innovation en matière d'organisation du travail à Primétal" dans J.- P. DUPUIS et A. KUZMINSKI (dir.), **Sociologie de l'économie, du travail et de l'entreprise**, Gaëtan Morin Éditeur, Boucherville, pp. 439-450.

HARRISSON, D. et N. LAPLANTE. 1998. "Travail d'équipe et gestion intégrale de la qualité: un but mais deux façons de l'atteindre", in P.-A. LAPOINTE, A. E. SMITH et D. VEILLEUX, **Les transformations de l'emploi et des milieux de travail**. Sélection de textes du XXXIVe Congrès de l'ACRI, pp. 163-178.

HEKPAZO, J. (1999). **Le "modèle québécois" de Bouchard et de Charest : un autre subterfuge !**, Montréal, Regroupement pour une alternative politique. Site web du RAP : www.cubernaute.com/rap/rap.htm).

HOLLINGSWORTH, J.R. et R. BOYER (dir.)(1997), **Contemporary Capitalism. The Emdeddedness of Institutions**, Cambridge, Cambridge University Press.

JETTE, C. (1997), **Analyse des positions de la Fédération des affaires sociales en rapport avec les nouvelles formes d'organisation du travail (1970-1994)**, Montréal, Département de sociologie (Mémoire de maîtrise), UQAM, 176 p. (Sous la dir. de B. Lévesque et de Y. Vaillancourt).

JETTE, C., LÉVESQUE, B., MAGER L. et Y. VAILLANCOURT (2000), **Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être**, Québec, PUQ, 210 p.

Jetté, C. Thériault, L. Mathieu, R. et Y. Vaillancourt (2000), **Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être**, Québec, Presses de l'Université du Québec, 210 p.

KERSTRAT, Y.-C. (1998), **La modernisation sociale des entreprises du Mouvement Desjardins. Etude du discours des dirigeants (1970-1990)**, Montréal, Thèse de doctorat (Département de sociologie, UQAM) (Sous la dir. de B. Lévesque et M. Beauchamp).

LABRECQUE, S. (sous la dir. de B. Lévesque et de P. R. Bélanger) (1997). **Réorganisation du travail dans les hôpitaux. Une analyse du discours des acteurs**. Montréal, Département de sociologie, UQAM.

LAMOUREUX, J. (1994), **Le partenariat à l'épreuve**, Montréal, Editions St-Martin.

LAPOINTE, P.-A. (2000), **Partenariat et démocratie au travail**, Montréal, Cahiers du CRISES) (no 0020).

LAPOINTE, P.-A. (1998), "Identités ouvrières et syndicales: fusion' distanciation et recomposition", **Sociologie et société**, Vol. XXX no 2.

LAPOINTE, P.-A. (1998a), « La CSN et la démocratie au travail : de l'exclusion à la participation : Y. BÉLANGER et R. COMEAU (dir.), **La CSN : 75 ans d'action syndicale et sociale**, Québec, PUQ, pp. 228-238.

LAPOINTE, P.-A. (1993), **Grille de collecte de données pour une monographie d'usine**, Montréal, Cahiers du CRISES no 9303, 30 p.

LECLERC, C., B. BOURASSA, M.-F.e MARANDA et Y. COMEAU, "L'intervention dans les groupes de développement de l'employabilité: Entre ce qu'on en dit et ce qui s'y fait", **Cahiers de recherche en éducation** , vol. 4, no 1, pp. 93-112.

LAROSE, G. (1999). "Un modèle à réinventer. Certains aspects du modèle québécois ont fait leur temps", **La Presse**, 8 juin 1999, B3.

LÉTOURNEAU, J. (2000), **Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui**, Montréal, Boréal, 194 p.

LESSARD, Denis (1999). "Les mandarins se vident le cœur. Le gouvernement bouchard manque de vision et de cohérence, déplurent-ils" , **La Presse**, 25 septembre 1999, A1-A2.

LÉVESQUE, B. (2000), Préface, in G. L. BOURQUE (2000), **Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement**. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. vii-xxiii.

LÉVESQUE, B. (2000a). **Originalité et impact de l'action des SOLIDE sur le développement local et sur l'emploi au Québec**, Montréal, Cahier du CRISES, 29 p.

LÉVESQUE, B. (1999), "Le Rendez-vous de l'économie sociale et solidaire: deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement", **Nouvelles Pratiques Sociales**, Vol. 12 no 1, p. 277-290.

LÉVESQUE, B. 1999a. "Le développement local et l'économie sociale: deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement", in **Économie et Solidarités**, Vol. 30 no 1 (1999), pp. 111-126.

LÉVESQUE, B. (1997) "Démocratisation de l'économie et économie sociale", in Guy Laflamme, Paul-André Lapointe et alii (Sous la dir.), **La crise de l'emploi. De nouveaux partages s'imposent!**, Québec, Presses de l'Université Laval, 1997, pp.87-123.

LÉVESQUE, Benoît (Sous la dir.)(1997a) avec la coll. de M. BOUCHARD, M. GRANT, L. DESROCHERS et F. JACQUES, **Desjardins, Une entreprise et un mouvement?** Montréal, PUQ, 1997, 352 p.

LÉVESQUE, Benoît (dir.) (1985), **Le profil socio-économique des coopératives de travailleurs**, Montréal, Conseil provincial des coopératives de travail, 180 p.

LÉVESQUE, Benoît (1982), « L'économie sociale française, signification d'un renouveau », **Coopératives et Développement**, Vol. 15 no 1, pp. 201-207.

LÉVESQUE, B., BOURQUE, G. L. et E. FORGUES (2001), **La nouvelle sociologie économique. Originalité et diversité des approches**. Paris, Desclée de Brouwer, 268 p.

LÉVESQUE, B., BÉLANGER, P. R., BOUCHARD, M., MENDELL, M. (2000), **Le Fonds de solidarité (FTQ), un cas exemplaire de nouvelle gouvernance**, Montréal, Fonds de solidarité, 107 p.

LÉVESQUE, B., BÉLANGER, P. R. et L. MAGER (1999), « La réingénierie des services financiers : un secteur exemplaire de l'économie de service. Le cas des Caisses populaires et d'économie Desjardins », **Lien social et Politiques**, No 40, p. 89-103.

LÉVESQUE, B., BÉLANGER, P. R. et L. MAGER (Sous la dir.), **La réingénierie des Caisses populaires et d'économie Desjardins. Contexte et étude de cas**, Montréal, CRISES/SAC-UQAM/FC-CSN, 1997, 298 p.

LÉVESQUE, B., BOURQUE, G. L. et Y. VAILLANCOURT (1999), "Trois positions dans le débat sur le modèle québécois", **Nouvelles Pratiques Sociales**, Vol. 12 no 2, décembre 1999, p. 1-10.

LÉVESQUE, B., MALO, M.-C. (1992), "L'économie sociale au Québec, une notion méconnue, une réalité économique importante, dans J. Defourny et J.L. Monzon Campos (dir.), **Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector, Cooperative, Mutual and Non Profit Organizations**, Bruxelles, De Boeck-Université, pp.

LÉVESQUE, B., MALO, M.- C. et J.-P. GIRARD (1998), «L'ancienne et la nouvelle économie sociale: deux dynamiques, un mouvement? Le cas du Québec», dans J. Defourmy et P. Develtere (dir.), **Économie sociale au Nord et au Sud, une perspective internationale**, Bruxelles, De Boeck Université, p. 195-216.

LÉVESQUE, B., M. MENDELL, R. BENOÎT, L. FAVREAU, D. MARTEL et R. PAQUET. **La création d'entreprises par les chômeurs et les sans-emploi : le rôle de la microfinance**, UQAM, Montréal, 2000, 243 p (Rapport réalisé pour l'OIT-BIT, Genève).

LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (1999), «L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche », **Lien social et Politiques** (anciennement **RIAC**), no 41, p. 105-118.

LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (1998), "Les fonds régionaux et locaux de développement du Québec: des institutions financières relevant principalement de l'économie sociale", in M.-U. PROULX (dir.), **Territoire et développement économique**, Paris, L'Harmattan, p. 220-270.

LÉVESQUE, B., et W. NINACS (2000), « The Social Economy in Canada : The Quebec Experience », dans E. Shragge and J.-M. Fontan (dir.), **Social Economy : International Debates and Perspectives**, Montreal, Black Rose, p.111-129

LÉVESQUE, B. et Y. VAILLANCOURT (1998), «Les services de proximité au Québec: de l'expérimentation à l'institutionnalisation», **Cahiers du CRISES** et du LAREPPS, 23 p.

MALO, M.-C. 1999. **Réingénierie et entreprises collectives d'intérêt général. Caisse d'épargne Caixa et Caisses Desjardins : quels modèles réciproques?** Cahiers du CRISES, N° 9914, décembre 1999, 21 p.

MALO, M.-C.; BÉRARD, J., **Desjardins et l'église: quelle configuration partenariale face à la crise de l'emploi et de l'état providence?**, Cahier du CRISES #98-05.

MALO, M.-C. et C. MOREAU. 1999. "Corporation de développement économique communautaire (CDEC) et Caisses Desjardins : quelle configuration partenariale?", in J. JENSON et M. MENDELL (éds), "Les mots pour le dire : nouveau vocabulaire du social". no thématique de **Lien social et Politique**, n°41, p. 117-128.

MALO, M.-C. et A. LEJEUNE, "Un siècle de gouvernance et de gestion dans le Mouvement des caisses Desjardins", **Gestion, revue internationale de gestion**, vol. 23, no 3, automne 1998, pp. 65-73.

MELUCCI, A. (1989), **Nomads of the Presents. Social Movements and Individual Needs in the Contemporary Society**, London, Hutchinson Radius.

MENDELL, M. (2000), « The Future of Work – Between Hope and doubt : From a Regime of Employment to a Politics of Employment », in **Canadian Review of Social Policy**, No 45-46, pp. 19-24.

MIGUE, J.-L. (1999). **Étatisme et déclin du Québec. Bilan de la Révolution tranquille**, Montréal, Les éditions Varia

MONNIER, L. et B. THIRY (1997), « Architecture et dynamique de l'intérêt général », (dir.), MONNIER, L. et B. THIRY **Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative ?**, Bruxelles, De Boeck Université.

MORISSETTE, N. (dir. de B. Lévesque). **La formation comme élément de modernisation: monographie d'une entreprise de montage de camions**. Montréal, Mémoire de maîtrise en sociologie, 1998, 195 p.

- NIOSI, J. (1994), **New Technology Policy and Social Innovations in the Firm**, London, Pinter Publishers.
- NOËL, A. (1996), « Vers un nouvel État-providence? Enjeux démocratiques », **Politique et Sociétés**, vol. 15 no 30, p. 1-28.
- NOËL, A.(1990), « Action collective, politique partisane et relations industrielles », in G. Boismenu et D. Drache (dir.), **Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne**, Montréal, Méridien, 1990, pp. 99-132.
- OFFE, C.(1997), **Les démocraties modernes à l'épreuve**, Paris, L'Harmattan, 352 p.
- OFFE, C. et H. WIESENTHAL (1985), "Two Logics of Collective Action: Theoretical Notes on Social Class and Organizational Form," in C. Offe (Ed.), **Disorganized Capitalism**, Cambridge, Polity Press, p. 170-220.
- ORLÉAN, A. (1999), **Le pouvoir de la finance**, Paris, Ed. Odile Jacob.
- PAQUET, G. (1999). **Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité**, Montréal, Liber, 1999.
- PAQUET, R. et J. BOUCHER (1997), **Les entreprises de l'économie sociale et la gestion des rapports de travail**, Hull, UQAH, Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire de l'UQAH, Série recherche no 8, 1997, 19 p.
- PAQUET, R. et L. FAVREAU. 2000. **Qualité de l'emploi et micro-entreprises soutenues par la microfinance**, série de recherche no. 17, CRDC et CEREST, Université du Québec à Hull, 2000, 35 p.
- PIORE, M. J (1995), **Beyond Individualism. How Social Demands of the New Identity Groups challenge American Political and Economic Life**, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 216 p.
- PIORE, M. J. et C. SABEL (1989), **Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple**, Paris, Hachette (Première édition en anglais : **The Second Industrial Divide**, New-York, Basic Books 1984).
- PIORE, M. J. et C. SABEL (1985), «Le paradigme de la production de masse et ses alternatives; les cas des États-Unis et de l'Italie», **Cahier du centre d'études de l'emploi**, no 29, Paris, PUF.
- PUTNAM, R. D. (1999), **Bowling Alone. The Collapse of American Democracy**, New York, Simon & Schuster, 538 p.
- RAYNAULD, A. et F. RAYNAULD (1999). **L'État-providence des entreprises**, Montréal, Fides.
- RAYMOND, A.-M. (Sous la dir. de D. Harrisson) (2000). **Les relations de confiance entre les représentants syndicaux et les gestionnaires dans les entreprises québécoises : mythe ou réalité?**. Mémoire de maîtrise, Département de relations industrielles, UQAH, mai 2000.
- SALAI, R. et M. STORPER (1993), **Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France**, Paris, Éditions de l'école des Hautes Études en Sciences Sociales, 468 p.
- SARMIENTO, J. (sous la dir. de P.-A. Lapointe)(1997). **Les équipes post-tayloriennes de travail et les nouvelles dimensions de l'autonomie ouvrière. Le cas de l'usine Belgo de la Stone-Consolidated**. Département de Relations Industrielles de l'Université Laval, septembre 97.
- SHARPE, A. (2000), « Le Québec et l'Ontario : convergence ou divergence?, **La Minute de l'emploi**, Vol. 3, no 8, pp.3-4

STREECK, W. et P. C. SCHMITTER (1985), **Private Interest Government : Beyond Market and State**, London, Sage Publications.

THERIAULT, J.-Y. (1996), « De la critique de l'État-providence à la reviviscence de la société civile : le point de vue démocratique », in S. PAQUEROT (dir.), **L'État aux orties?**, Montréal, Ed. Ecosociétés, pp.141-149.

TOURAINE, A. (1999), **Comment sortir du libéralisme?**, Paris, Librairie Arthème Fayard, 164 p.

TOURAINE, A. (1978), **La voix et le regard**, Paris, Seuil.

TRUDEAU, A. (sous la dir. de M. Mendell). **Économie sociale: comparaison Europe francophone et Québec**. Masters in Public Policy and Public Administration Program in Political Science, Concordia University.

STRANGE, S. (1996), «L'avenir du capitalisme mondial. La diversité peut-elle persister indéfiniment? » dans C. Crouch. et W. Streeck (dir.) (1996), **Les capitalismes en Europe**, Paris, La Découverte, p. 246-271.

SAUCIER, C. (Sous la direction de). 1999. **L'économie sociale en question : expériences et études de cas**. Collection travaux et études en développement régional, GRIR, UQAC, Chicoutimi, Automne 1999, 189 p.

SCHMITTER, P. C. « Interest Systems and the Consolidation of Democracies », in G. MARKS et L. DIAMOND (Eds), **Reexamining Democracy**, London, Sage Publications, pp.156-181.

VAILLANCOURT, Y. (1999), «Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales», **Nouvelles Pratiques Sociales**, Vol. 11 no 2 et Vol. 12 no 1, p. 21-39.

VAILLANCOURT, Yves (avec la coll. de Christian JETTÉ)(1997), **Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé. Rôle de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel**, Cahiers du Larepps, no 97-05, Montréal, 302 p.

VAILLANCOURT, Y. (1996), «Sortir de l'alternative entre privatisation et étatisation dans la santé et les services sociaux», dans B. Eme, J.-L. Laville, L. Favreau et Y. Vaillancourt (dir.), **Société civile, État et Économie plurielle**, Montréal, Hull et Paris, Université du Québec et CNRS, p.147-224.

VAILLANCOURT, Y., F. AUBRY, M. D'AMOURS, C. JETTÉ, L. THÉRIALULT et L. TREMBLAY (2000). **Économie sociale, santé et bien-être : la spécificité du modèle québécois au Canada**, Cahiers du LAREPPS, no 00-01, janvier 2000, Montréal, UQAM, 38 p.

VAILLANCOURT, Y. et C. JETTÉ (1999), **L'aide à domicile au Québec: relecture de l'histoire et pistes d'action**, Cahiers du LAREPPS, no 99-01, Montréal, UQAM, avril 1999, 29 p. + annexes.

VAILLANCOURT, Y. et J.-L. LAVILLE (1998), «Les rapports entre association et État: un enjeu politique» dans **Une solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif**, **La revue du M.A.U.S.S. semestrielle**, no 11, p ; 119-135.

VAN KEMENADE, S. (Sous la dir. de B. Lévesque et la codirection de M. Gauthier). **Economie sociale et développement local : des initiatives de financement innovatrices pour les jeunes entrepreneurs au Québec**. Montréal, Département de sociologie, UQAM, 2000, 338 p.

VERGATA, F. (2000), « Modèles américain ou modèle européen ? », in **L'État du monde 2001**, Paris et Montréal, La Découverte/Boréal, pp. 66-76.

WEBER, M. (1965), **Essais sur la théorie de la science**, Paris, Plon, 538 p.